Lettre d'information sur les Pêches

Numéro 94 (Juillet–Septembre 2000)

ISSN 0248-076X

Éditorial

Le troisième trimestre 2000 a vu l'adoption d'une convention, après 5 ans d'âpres négociations, qui permettra de mettre en place une commission scientifique internationale, ayant pour mission une conservation durable des stocks de thons et espèces migratrices associées.

Sur le front de la CPS, les différentes sections, comme d'habitude n'ont pas chômé. William Sokimi, le chargé du développement de la pêche a fini son séjour au Samoa où il a pu aider à l'évaluation de la capacité du *super Alia* à pêcher à la palangre, sans oublier de considérer les paramètres économiques de rentabilité du navire.

La section formation a continué a produire des supports didactiques, notamment pour Niue, où avec l'aide du service des pêches local, elle a contribué à réaliser deux affiches (en anglais et en Niuean) sur les dangers de la consommation d'alcool en mer. Nous espérons vivement que ces affiches sensibiliseront le public et contribueront à réduire le nombre d'accidents en mer.

L'École des Métiers de la Mer, à Nouméa, en Nouvelle-Calédonie, a récemment acquis un simulateur de navigation, outil pédagogique qui reproduit la passerelle virtuelle d'un navire et ses équipements. Ce simulateur pourrait mis à la disposition de stagiaires des pays et territoires de la région.

Being Yeeting, spécialiste des pêches en milieu récifal, a poursuivi son étude de la filière des poissons vivants de récif destinés à la restauration. Il s'est rendu à Hong Kong, plaque tournante du marché asiatique. Dans son article, il souligne la nécessité de mettre en place au plus vite des mesures de gestion et de suivi des ressources afin d'éviter une surexploitation des stocks, notamment dans les pays insulaires.

Bonne lecture!

Jean-Paul Gaudechoux
Conseiller en information halieutique (jeanpaulg@spc.int)

Sommaire

Activités de la CPS Page 2

Nouvelles du bassin du Pacifique Page 27

La conférence sur le commerce de poissons de récif vivants et la mission à Hong Kong
par B. Yeeting Page 32

Le stage pratique de pêche CPS/ Nelson Polytechnic
par S. Beverly Page 37

Clement Lulumani, un stagiaire des îles Salomon, avec un saumon des dieux de 40 kg, pêché pendant le module pratique du cours CPS/Nelson Polytechnic

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE
Préparé par la section Information de la division des Ressources marines de la CPS et imprimé avec le concours financier de la France

SECTION PÊCHE EN MILIEU COMMUNAUTAIRE

Atelier de la FAO consacré à la révision et à la mise en application des règlements nationaux aux Tonga

À la fin du mois de juillet, la chargée de la pêche en milieu communautaire s'est rendue au Royaume des Tonga pour participer à l'atelier organisé par la FAO et consacré à la révision et à la mise en application des règlements nationaux, afin d'y présenter un exposé sur le projet de plan de gestion de la pêche des vivaneaux dans les eaux territoriales de ce pays.

Le projet de plan de gestion de la pêche des vivaneaux avait été élaboré par Viliami Langi, sur la base du travail déjà entrepris par Tim Adams. La chargée de la pêche en milieu communautaire a présenté ce plan de gestion, Tim Adams et Viliami Langi n'étant pas en mesure de participer à l'atelier; elle a également apporté sa contribution aux séances consacrées à la gestion communautaire des ressources halieutiques.

Figuraient parmi les participants en provenance de l'étranger : Blaise Keumlangan, David Doulman, Annik Van Houtte, Heiko Bamman et Masa Izumi de la FAO; Semisi Fakahau; Autalavou Tau (Samoa); Trevor Larkin et Len Rodwell (Agence des pêches du Forum). De nombreux Tongans de divers services publics et du secteur privé ont également pris part à cet atelier qui s'est tenu à l'hôtel Dateline. Tous se sont dits très satisfaits d'avoir l'occasion de contribuer à l'élaboration du projet de texte réglementaire et de savoir que les autorités sont prêtes à les écouter et à agir lorsqu'il le faut.

L'atelier avait pour objectif général de faire connaître le projet de loi sur les ressources halieutiques du pays, nouvelle mouture de la loi sur la pêche de 1989, élaboré par Blaise Keumlangan et Manumatavai Tupou, jeune Tongan détaché auprès de la FAO.

Afin d'éclairer diverses parties de ce texte, un certain nombre d'autres sujets ont été abordés, à savoir : aquaculture et législation, l'innocuité des produits de la mer, les procédures d'exportation et les principes HACCP; les plans de gestion des ressources halieutiques (notamment des vivaneaux, des thonidés et des algues); contrôle du suivi et surveillance; la gestion communautaire des ressources halieutiques, ce dernier sujet concernant tous les thèmes évoqués.

L'exposé d'Autalavou Taua sur la gestion communautaire des ressources halieutiques au Samoa a été très bien reçu. La situation qui prévaut aux Tonga est très différente de celle du Samoa où il existe un système de gestion traditionnel. Un des plus importants défis que devra relever le Royaume des Tonga sera d'adapter le principe de la gestion communautaire à un contexte où le libre accès est admis de longue date et où les autorités ont du mal à exercer leur droit de regard.

Les participants semblaient surtout inquiets de voir s'accroître les responsabilités des fonctionnaires des municipalités et des districts, ceux-ci étant déjà peu payés et peu enclins à faire la police. Toutefois, ils se sont accordés, au terme de leurs délibérations, pour dire qu'il serait bon de prendre certaines mesures de gestion communautaire des ressources halieutiques aux Tonga.

Un module Pêche dispensé pour la deuxième fois au Centre de formation à l'éducation communautaire de la CPS

Après l'atelier tenu aux Tonga, la chargée de la pêche en milieu communautaire s'est rendue à Suva au Centre de formation à l'éducation communautaire (CFEC) de la CPS, afin de dispenser pour la deuxième fois le module Pêche, en collaboration avec Tony Chamberlain, spécialiste de la valorisation des produits de la mer à l'Université du Pacifique Sud (USP).

Chaque année, le CFEC propose aux Océaniennes une formation de sept mois. Dans leur pays, toutes les stagiaires exercent, dans une certaine mesure, une activité au profit de leur communauté. Pendant ce cours, elles étudient des sujets très divers, dont la nutrition, les moyens de communication, l'information du public et l'agriculture.

En 1999, les agents du projet de développement de la filière de valorisation des produits de la pêche de l'USP avaient, en collaboration avec ceux de la section Pêche en milieu communautaire de la CPS mis au point et dispensé un module-pilote consacré à la pêche. Tony Chamberlain, de l'USP, et Patricia Tuara, de la CPS, avaient, en tant que spécialistes, conçu un manuel destiné à cette formation.

Ce module avait été proposé aux étudiantes en option, les compétences à acquérir concernant notamment les méthodes de récolte durable, les engins de pêche, la transformation et la conservation des produits de la mer et leur commercialisation. Le module-pilote ayant plu, le CFEC a souhaité qu'il soit dispensé également cette année.

Il fut donc décidé de le proposer à nouveau en tant que module-pilote et de perfectionner le manuel, la chargée de la pêche en milieu communautaire aidant Tony Chamberlain à dispenser les cours. Cette année, les stagiaires ont eu en

Lyn Lambeth

Confection de nœuds et ramendage des filets

plus l'avantage de bénéficier de la présence d'un certain nombre d'autres experts de l'USP, dont Jone Maiwelagi, Johnson Seeto, Gabriel Tilitili, Jope Lesavua, Samasoni Sauni, Jimaima Lako, Aliti Vunisea, Jese Verebalavu et Lilian Fay.

Vu les problèmes engendrés par le coup d'état à Fidji, les formateurs ont dû adapter le stage en fonction des coupures de courant continues et prévoir, par exemple, les séances vidéo largement à l'avance. Tant les stagiaires que les formateurs ont eu plaisir à participer à ce module consacré à la pêche, le clou du programme étant la demi-journée passée à se promener et à pêcher sur le récif.

Lyn Lambeth

La sortie sur le récif a plu à tout le monde

Atelier sur la pêche à Tuvalu (du 4 au 8 septembre 2000)

En septembre 2000, la chargée de la pêche en milieu communautaire s'est rendue à Tuvalu pour conduire un stage de formation des formateurs à l'intention des femmes qui prennent part à des activités de pêche artisanale. Ce stage faisait suite au travail entrepris par la section Pêche en milieu communautaire en 1999.

En 1998, les autorités de Tuvalu avaient demandé à la section Pêche communautaire qu'elle les aide à déterminer et à évaluer le rôle des femmes dans le secteur de la pêche artisanale, l'objectif étant de leur proposer des formations adéquates.

En janvier et février 1999, la chargée de la pêche en milieu communautaire s'est rendue à Tuvalu pour s'acquitter de la première partie de cette mission, à savoir décrire et évaluer les activités des femmes dans ce secteur. Sikela Ulumutu (Service des pêches) et Suia Pesega (Conseil national des femmes) ont apporté leur contribution à ce travail. Il en est sorti un rapport dont

une des recommandations est que la section Pêche communautaire de la CPS facilite l'organisation d'un atelier de formation des formateurs destiné aux animateurs socio-éducatifs de chacune des îles de l'archipel. Des fonds ont été dégagés par la Nouvelle-Zélande, dans le cadre de l'enveloppe supplémentaire accordée par le NZODA pour le projet de développement du rôle des femmes dans le secteur de la pêche.

Douze femmes et un homme ont été choisis pour prendre part à ce stage, dont des travailleurs sociaux ou des représentants de huit îles et des formateurs du Service des pêches, du Service de la condition féminine et du TANGO (regroupement des organisations non gouvernementales de Tuvalu).

Un agent de NAFICOT a également assisté à quelques séances sur la transformation et le fumage du poisson qui concernaient directement son travail. Étaient inscrits au programme les sujets suivants : détérioration, transformation et conservation des produits de la mer, gestion de petites entreprises, protection et gestion de la ressource. À la suite de cet atelier, les travailleurs communautaires devaient rentrer chez eux et organiser des ateliers du même type dans leur île. Les agents de la section Pêche en milieu communautaire attendent avec impatience de connaître le bilan de ces ateliers.

Lyn Lambeth

NAFICOT a prêté ses locaux et apporté son aide pour les séances consacrées à la transformation du poisson

Lyn Lambeth

Publications et information

Le rapport sur l'évaluation du rôle des femmes dans le secteur de la pêche à Pohnpei (États fédérés de Micronésie) a été diffusé. Le bilan du même ordre concernant Kosrae a été soumis pour observations aux organismes compétents des États fédérés de Micronésie; les rapports traitant de Chuuk et de Yap sont en cours de rédaction. Le manuel intitulé *La gestion communautaire des ressources marines – pour une gestion de la pêche de subsistance par les communautés océaniennes* est sous presse.

Le Secrétariat général du Forum a publié trois rapports de référence sur la répartition des rôles des femmes et des hommes dans la filière de la pêche thonière, dont le but est d'appuyer les plans nationaux de développement et de gestion des thonidés élaborés par l'Agence des pêches du Forum et les pouvoirs publics des Îles Salomon, de Palau et de Vanuatu.

Y figurent les activités menées à bien en collaboration par la section Pêche en milieu communautaire de

la CPS et le Secrétariat général du Forum dans ces trois pays.

Le numéro 6 du bulletin *Hina, les femmes et la pêche* a été publié en français, ainsi que le numéro 7 en anglais (sous le titre *Women in Fisheries Information Bulletin*).

Ces bulletins (sous format html) et d'autres publications (sous format pdf) sont disponibles sur le site Web de la section Pêche en milieu communautaire à l'adresse suivante :

http://www.spc.int/coastfish/sections/community/index.html

Futures activités

En novembre, la chargée de la pêche en milieu communautaire s'est rendue à Niue pour former la nouvelle chargée du rôle des femmes dans le secteur de la pêche et donner des conseils sur la conduite de programmes d'information et de sensibilisation sur la gestion de la pêche du littoral. Grâce à l'appui du programme Pêche côtière de la CPS, Niue a entrepris d'élaborer un plan de gestion de cette pêche. Le rôle de la section Pêche en milieu communautaire dans ce domaine est d'aider les pouvoirs publics à s'assurer que tous les segments de la population et l'ensemble des ressources qu'ils exploitent sont pris en compte dans le plan de gestion. Il est prévu de faire suivre un stage en détachement à une étudiante en maîtrise de sciences de la mer de l'Université du Pacifique Sud, Lilian Fay. Celle-ci commencera par travailler au sein du programme Pêche côtière. Il ne fait pas de doute que la section Pêche en milieu communautaire, chargée de superviser Lilian, ne la laissera pas chômer.

Le projet de développement de la filière Valorisation des produits de la pêche de l'Université du Pacifique Sud et la section Pêche en milieu communautaire travaillent enesmble à la rédaction d'une série de huit brochures pédagogiques traitant de la pêche en milieu communautaire, en se fondant sur le manuel mis à l'épreuve dans le cadre du module de formation à la pêche du CFEC, évoqué plus haut. Ces brochures, consacrées aux thèmes ci-dessous, seront imprimées dans les premiers mois de 2001 :

Brochure 1: La pêche

Brochure 2: Nutrition et recettes

Brochure 3: Les algues, légumes de la mer

Brochure 4: Altération des aliments et maladies

Brochure 5: Manipulation et chaîne du froid

Brochure 6: Transformation

Brochure 7: Développement des activités commerciales

Brochure 8: Gestion (gestion et conservation de la ressource par exemple).

SECTION DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE

Au cours du troisième trimestre de l'an 2000, le chargé du développement de la pêche, Steve Beverly, a poursuivi à Nouméa des travaux commencés au deuxième trimestre. En juillet, il a terminé une mission de formation pour le compte de la section Formation dans le cadre du stage pratique de pêche organisé conjointement par la CPS et l'École Nelson Polytechnic (se reporter à l'article de fond sur ce sujet).

En juillet également, le conseiller pour le développement de la pêche, Lindsay Chapman, a terminé sa mission à Vanuatu où il a contribué à l'élaboration d'un plan national de gestion de la pêcherie de thonidés. Lindsay s'est tout particulièrement intéressé aux besoins d'infrastructure, de formation et aux actions en faveur d'une participation locale aux activités de pêche thonière. Lindsay a établi un rapport détaillé, assorti de nombreuses suggestions en faveur du développement sur place d'opérations de pêche thonière et l'a remis au Service des pêches de Vanuatu.

L'adjointe administrative (développement de la pêche), Marie-Ange Roberts, a mis en page plusieurs rapports techniques de la section, notamment un rapport sur une mission d'assistance technique accomplie au Samoa fin 1999, qui a été imprimé et diffusé.

Le projet du Samoa mené à bonne fin

Le chargé du développement de la pêche, William Sokimi, a mené à bonne fin son projet au Samoa, dont l'achèvement était prévu fin juillet; toutefois, en raison du temps perdu à cause de l'enrouleur de la lignemère, il a fallu prolonger la durée du projet de six semaines et en reporter l'échéance à la fin août.

Les premières phases de ce projet dont les résultats étaient prometteurs ont fait l'objet d'articles dans le dernier numéro de la Lettre d'information sur les pêches (n° 93). Les essais de pêche et de navigation en mer se sont poursuivis en juillet et en août à bord de l'*Ulimasao*, le nouveau *super Alia* de 12,2 mètres du Service des pêches (figure 1), sous la surveillance de William, et le bateau a continué de réaliser de bonnes prises pendant la plus grande partie de ses sorties.

En outre, le patron de pêche et les membres de l'équipage ont reçu une formation qui a rassuré

William quant à leur capacité à poursuivre seuls les essais de navigation et de pêche.

On a perdu plusieurs semaines de pêche, fin juillet/début août, à attendre l'arrivée au Samoa du nouvel enrouleur Smart et de l'éjecteur de ligne de chez Seamech en provenance des Îles Fidji et leur installation sur l'*Ulimasao* (figure 2). L'enrouleur d'origine avait dû être envoyé à la réparation au début de la mise en œuvre du projet.

L'enrouleur Smart est équipé d'un axe central d'un diamètre de 0,4, sur lequel sont montées des joues d'un diamètre d'un mètre, espacées de 1,2 mètre. Le tambour permet d'emmagasiner 35 miles nautiques d'une ligne à monofilament de 3,5 mm. Avec ce nouvel enrouleur plus grand, l'effort de pêche passe de 700-800 hameçons/calée à 1 100-1 200 hameçons/calée.

Prises et taux de prise

En tout, trente calées ont été réalisées au cours des onze sorties effectuées à bord de l'*Ulimasao*. Les 1 070 poissons commercialisables qui ont été capturés pesaient 16838 kg. Avec 25055 hameçons mouillés pendant l'exécution du projet, le taux global de prises par unité d'effort a atteint à 67,3 kg/100 hameçons pour les espèces commercialisables.

Au cours de ces dernières années (1996-2000), pendant la même période (mai-août), les taux globaux de PUE des thoniers des flottilles nationales de palangriers battant pavillon de la République des Îles Fidji, et du Royaume des Tonga ont varié entre 38,8 kg/100 hameçons et 68,7 kg/100 hameçons pour les Îles Fidji et entre 36,4 kg/100 hameçons et 52 kg/100 hameçons pour les Tonga (base de données régionale sur la pêche thonière de la CPS). Le taux de prise global (67,3 kg/100 hameçons) obtenu dans le cadre de ce projet mené au Samoa soutient très favorablement la comparaison avec ces taux de capture.

Dans ces prises, le germon (*Thunnus alalunga*) a été l'espèce prédominante, avec 544 poissons pesant 9 533 kg (56,6% des prises commercialisables, pour une PUE de 38,1 kg/100 hameçons). La deuxième a été le thon jaune (*T. albacares*), avec 223 spécimens pesant 4 142 kg (représentant 24,6% des prises commercialisables pour une PUE de 16,6 kg/100 hameçons). Malheureusement, le thon obèse (*T. obesus*) n'a représenté que 3,3 pour cent du volume des prises, avec 26 individus pesant 483 kg), pour une PUE de 2,2 kg/100 hameçons.

Le reste des prises commercialisables, soit 277 poissons d'un poids de 2 681 kg, était constitué de douze espèces, dont les principales énumérées en fonction du nombre de spécimens capturés sont : la bonite (*Katsuwonus pelamis*, 156 poissons, 960 kg), le mahi mahi (*Coryphaena hippurus*, 28 poissons, 201 kg) et le tazar du large (*Acanthocybium solandri*, 21 poissons, 226 kg). Le nombre de poissons à rostre capturés a été faible avec 20 individus; toutefois, leur poids commercialisable (viscères, tête et queue enlevés) était de 983 kg.

Pendant cette mission on n'a pêché qu'un petit nombre de poissons non commercialisables : 60 poissons (660 kg). Neuf requins bleus

William Sokimi

Figure 1: L'*Ulimasao*, un prototype* super Alia *de 12,2 mètres

William Sokimi

Figure 2: Le nouvel enrouleur Smart installé à bord de l'*Ulimasao

(*Prionace glauca*) et quatre requins à nageoires rondes (*Carcharhinus longimanus*) ont constitué la majeure partie du poids de ces prises (555 kg). La chair des requins ne se vend pas sur les marchés mais elle a été consommée par les membres d'équipage. Les ailerons ont été vendus à un acheteur local.

Économie de l'Ulimasao

L'un des principaux objectifs de ce projet était de déterminer si l'*Ulimasao* se prêtait à la pêche thonière à la palangre, dans les conditions prévalant dans les eaux du Samoa. Afin de le savoir et d'évaluer la viabilité de cette pêche, on a calculé la rentabilité de l'exploitation du bateau.

Bien que les opérations de pêche n'aient duré que quatre mois, on a étendu par extrapolation les statistiques de prises à dix mois, période de pêche escomptée. En effet, d'après les informations glanées ici et là, la période de février à avril est peu productive pour les thonidés, en particulier les germons, ce qui réduit la saison de pêche des palangriers.

Tous les poissons ont été vidés et éviscérés en mer avant d'être réfrigérés. Au moment de les débarquer pour être vendus, on a coupé la tête et la queue des poissons à rostre et des saumons des dieux avant de les peser et de les mettre en vente. Toutes les autres espèces commercialisables ont été vendues vidées et éviscérées ou débitées en morceaux et vendues aux agents du Service des pêches. Il a été tenu un registre de tous les poissons vendus, avec leur poids et leur prix.

Le prix d'achat payé par les agents de transformation variait selon les espèces et, dans certains cas – comme celui des thons jaunes et des thons obèses –, selon la taille des poissons. Le prix payé pour le germon, soit 5,95 talas / kg (1 tala = 0,29 USD) était constant.

Quant au thon jaune et au thon obèse, leur prix variait entre 2,20 talas / kg pour les petits spécimens, 3,10 talas voire 4,85 talas / kg pour les individus de taille moyenne et 7,50 talas / kg pour les poissons de grande taille. L'espadon se vendait à 4,40 talas / kg (sans la tête, les nageoires et la queue), le marlin à 2,20 talas / kg (sans la tête, les nageoires et la queue) et le saumon des dieux 5,95 talas / kg (étêté et éviscéré). Les autres prises accessoires se vendaient à un prix moyen de 2,20 talas / kg. D'après ces prix, le volume total des prises commercialisables (16 838,2 kg) s'est vendu à un prix de gros de 81 616,80 talas, soit un prix moyen de 4,85 talas / kg.

Le prix de revient global de l'*Ulimasao* prêt à pêcher était de l'ordre de 550 000 talas (161 000 USD). Ce chiffre inclut une électronique de bord de pointe et un équipement de sécurité en mer adapté à un navire de cette taille. Il est fondé sur les renseignements fournis par le Service des pêches du Samoa et des estimations pour le coût de certains engins.

À supposer que le prix du navire soit évalué à 550 000 talas, que le taux de remboursement de l'emprunt soit de 12 pour cent, que l'amortissement soit de 10 pour cent, que la prime d'assurance soit de 9 pour cent, que le montant des réparations et de l'entretien s'élève à 3 pour cent et que la redevance annuelle pour l'octroi du permis de pêche soit de 700 talas, le montant total des coûts fixes devrait avoisiner 187 700 talas par an.

Le total des coûts variables (carburant, huile, appâts, glace, nourriture, engins de pêche de secours et autres frais accessoires), à l'exclusion des salaires, s'est élevé à 26 359 talas pour 11 sorties, soit une moyenne de 2 396 talas par sortie. La durée moyenne de celles-ci a varié de trois à six jours (une à quatre calées). En outre, l'effort a varié de 700 à 800 hameçons mouillés en moyenne pour les sept premières sorties et de 1 100 à 1 200 hameçons pour les quatre dernières.

L'augmentation du nombre des hameçons mouillés a entraîné une utilisation accrue d'appâts au cours des quatre dernières sorties et, partant, un coût supérieur. L'utilisation de glace a également augmenté puisque l'on est passé de 60 sacs par sortie pour les quatre premières à 70 sacs par sortie pour les dernières, bien que le coût de la glace ait chuté de 8 à 6 talas / sac.

Le coût de la glace est donc resté à peu près constant. Les salaires du patron de pêche et des membres d'équipage ont été calculés sur une base forfaitaire de 20 pour cent des recettes de la vente du poisson.

Projection du coût d'exploitation annuel du navire et de sa viabilité

La projection du coût d'exploitation annuel et de la rentabilité du navire est fonction des prises et des dépenses enregistrées par l'*Ulimasao* dans le cadre du projet. Supposant qu'une sortie dure en moyenne quatre à cinq jours et que le navire mette la palangre à l'eau trois fois, on en conclut qu'il devrait, dans l'idéal, mouiller 1 000 hameçons par calée.

En supposant que le bateau sorte peu pendant les mois improductifs de février à avril et qu'une sortie dure de quatre à cinq jours, on estime qu'il devrait effectuer, chaque année, 50 sorties, ce qui revient à 150 jours de pêche pour 200 à 250 jours passés en mer.

Si l'on retient la PUE obtenue pendant les essais de pêche de 67,3 kg / 100 hameçons de poissons commercialisables, on peut escompter un volume de prises de 673 kg / calée de 1 000 hameçons, soit 2 019 kg de poissons commercialisables par sortie de trois calées, soit encore un poids annuel de prises d'environ 100 950 kg pour 50 sorties. Pour calculer la valeur totale de la prise annuelle, on prend le prix moyen retenu par kilo de 4,85 talas.

Le coût du navire est de l'ordre de 550 000 talas et ses coûts annuels fixes s'élèvent à 187 700 talas. Les coûts variables des essais de pêche se sont montés en moyenne à 2 396,30 talas par sortie. Étant donné

que cette moyenne ne tient pas compte de l'accroissement de l'utilisation et du coût des appâts associés à la pose de 1 000 hameçons par calée, le coût variable estimé par sortie devrait être légèrement augmenté et porté à 2 500 talas.

Ce chiffre ne tient pas compte non plus de la quantité de glace supplémentaire qu'il faudra peut être transporter si l'on utilise à l'avenir une glacière supplémentaire sur le pont. Le tableau 1 récapitule les projections des recettes et des dépenses sur une période de douze mois, d'après les résultats obtenus lors des opérations de pêche menées par l'*Ulimasao* dans le cadre du projet.

Les chiffres présentés au tableau 1 ne devraient être considérés que comme indicatifs, en raison du très grand nombre de variables qui peuvent influer sur les recettes ou les dépenses. Naturellement, toute augmentation ou baisse des taux de prises aura ainsi une incidence.

Si le prix du carburant, des appâts ou de la glace augmente, alors les dépenses augmenteront, ce qui réduira d'autant les bénéfices. Si le prix de vente moyen du poisson pêché augmente, alors la marge bénéficiaire augmentera elle aussi. Il faut donc faire preuve de prudence lorsque l'on interprète ces chiffres et la marge bénéficiaire probable.

Conclusion

Les résultats des essais de pêche à la palangre et des essais en mer réalisés à bord du nouveau *super Alia* de 12,20 mètres, l'*Ulimasao*, ont été très encourageants. Le bateau est bien adapté aux opérations de pêche au Samoa et il a fait la preuve de ses qualités au cours des onze sorties qui ont été réalisées. Le modèle actuel est adapté à des opérations de pêche à la palangre de grande envergure et il est bien supérieur aux *Alias* de plus petite taille qui font partie de la flottille. Les plus grandes dimensions et la stabilité accrue du bateau, les coffres à poissons isothermes placés sous le pont, la sécurité et le meilleur rendement des deux moteurs diesel jumelés, ainsi que les aménagements apportés à la cabine et la mise en place des instruments de navigation les plus modernes, tout cela fait du *super Alia* un bon bateau de pêche artisanale du thon à la palangre, qui semble bien répondre aux conditions de pêche du Samoa.

L'évaluation de l'*Ulimasao* a essentiellement porté sur six points importants : performance des moteurs, durabilité de la structure, engin de pêche hydraulique, opérations de pêche, coût d'exploitation du navire et capacité de la chambre isotherme pour la conservation du poisson.

Les deux moteurs Yanmar ont fonctionné admirablement et démontré que la puissance de ces deux engins couplés était plus que suffisante pour propulser un bateau de cette taille et supporter la charge d'un engin de pêche hydraulique. La consommation de carburant a montré que le navire était d'une exploitation économique et que la vitesse de croisière la plus pratique était atteinte à 2 500 tours/minute sur les deux engins. Dans ces conditions, la vitesse du navire variera entre 6,5 et 10 nœuds et la consommation totale de carburant des deux moteurs variera entre 6,5 et 7,2 litres/heure.

Le nouvel enrouleur de la ligne-mère a été installé à l'aide du même système hydraulique, si ce n'est qu'un échangeur thermique destiné à refroidir l'huile du circuit hydraulique lui a été ajouté. Ce système est suffisant pour mener avec efficacité des opérations de pêche, bien qu'il soit encore possible de l'améliorer, en particulier pour ce qui est du mouillage de la ligne.

Si, d'après les plans, le navire peut emporter jusqu'à quatre tonnes de glace, les essais ont démontré qu'à des fins pratiques, il était plus réaliste et plus commode de n'embarquer que 1,8 tonne. Si nécessaire, il est possible d'embarquer 2 tonnes. Un des points qui peuvent être améliorés est la capacité de la glacière et des coffres à poissons isothermes.

Lorsque l'on examine la question de la rentabilité de cette opération de pêche, il faut tenir compte du fait que les essais réalisés sur l'*Ulimasao* l'ont été dans des conditions semi-commerciales.

Toutefois, en dépit de cette restriction, il s'est avéré, au vu des prises de poissons commercialisables, que l'exploitation du navire était rentable. Certains aspects pourraient être encore améliorés, bien que cela semble difficile pour des questions de finances publiques.

Tableau 1: Projection des recettes et des dépenses réalisées au cours d'une année d'opérations de pêche, d'après les taux de prises et les dépenses enregistrées lors des essais de pêche menés à bord de l'Ulimasao

Poste	Valeur (talas)
Recettes	
150 calées de 1000 hameçons pour une PUE de 673 kg/1000 hameçons (prise totale estimée de 100 950 kg) et un prix moyen de vente de 4,85 talas/kg	489 607.50
Dépenses	
Coûts fixes annuels	187 700.00
Coûts variables annuels	125 000.00
Salaires calculés sur la base d'un prélèvement de 20% sur le prix du poisson	97 921.50
Total dépenses	410 621.50
BÉNÉFICE	78 986.00

Un coup de main à l'École des métiers de la mer de Nouvelle-Calédonie

En août, le chargé du développement de la pêche de la CPS, Steve Beverly, a collaboré avec l'École des métiers de la mer de Nouvelle-Calédonie connue sous le sigle EMM. L'EMM vient de lancer un programme de formation à l'intention de patrons de palangriers afin de pouvoir mettre des locaux aux commandes de ces bateaux. Quinze d'entre eux seront formés à l'issue de chaque cours. Puis, ils seront recrutés par une nouvelle société de pêche à la palangre dont les activités vont prochainement démarrer à Koumac, en Province Nord. Steve a fourni des conseils pour équiper le *Nondoue*, palangrier qui servira de navire-école aux futurs patrons de pêche. Cette unité, qui vient d'être remise en état, sera équipée d'un système de palangre à monofilament Lindgren-Pitman et d'un appareillage électronique moderne.

En outre, l'EMM a récemment acheté un simulateur de navigation et de pêche à une société implantée en France, Faros (dont le site Internet est : www.faros.com). Ce simulateur permet de reproduire sur l'écran des situations rencontrées en mer dans les domaines de la navigation et de l'utilisation de diverses techniques de pêche - y compris la pêche à la senne et la pêche au chalut. L'expert de Faros, Nicholas Chapman, travaille actuellement sur un programme de simulation d'opérations de pêche à la palangre. Steve a collaboré avec lui et lui a donné des avis sur la configuration du navire, les techniques de pêche à la palangre et les situations susceptibles de se produire lors du mouillage et du relevage de la palangre afin que la simulation soit aussi proche que possible de la réalité (voir article page 27).

Stage de formation aux techniques de pêche autour des DCP à Kosrae

Le chargé du développement de la pêche de la CPS, Steve Beverly, a séjourné à Kosrae (États fédérés de Micronésie) en septembre. En avril de cette année, le service des pêches de Kosrae et la CPS ont mouillé deux DCP, l'un au large de Utwe Harbor et l'autre au large de Okat Harbor. En septembre, suite à la mise à l'eau de ces dispositifs, Steve a animé deux stages, l'un sur la pêche autour des DCP et l'autre sur la pêche profonde, destinés aux agents du service des pêches et aux pêcheurs locaux. Le premier stage, qui s'adressait exclusivement aux agents des services des pêches, avait pour objet de former des formateurs.

Steve Beverly

Figure 1: Stagiaires confectionnant les avançons d'une palangre verticale

En tout neuf agents, dont l'administrateur, Robert Taulung, et une recrue du Corps des volontaires pour la paix, Brenda Long, ont suivi le stage de bout en bout. Les agents du service des pêches ont ensuite aidé Steve à animer le deuxième module auquel quatorze pêcheurs-stagiaires ont participé.

Au cours de la première journée, les stagiaires ont confectionné des palangres verticales en monofilament et en corde, des avançons à monofilament, des flotteurs et des orins de flotteurs, des bouées à pavillon, des lignes à main pour la pêche thonière au palu-ahi entre deux eaux, et des gréements d'engins de pêche profonde (voir figure 1).

Steve Beverly

***Figure 2: Mouillage d'une palangre verticale par les pêcheurs du* Mutunte**

Steve Beverly

Figure 3: Nettoyage et éviscération d'un poisson capturé lors de la première calée d'une palangre verticale

Steve Beverly

***Figure 4: Le* Hunter *amarré au DCP mouillé à Utwe et pratiquant la pêche au* palu-ahi**

Steve Beverly

Avant le début des stages, le personnel du service des pêches avait fabriqué plusieurs moulinets en bois de type "samoan" qu'ils ont utilisés pendant la durée du stage. Une fois tous ces engins confectionnés, le *Mutunte* et le *Hunter II*, navires du service des pêches, ont fait route vers le DCP mouillé à Utwe pour pêcher à la palangre verticale et au palu-ahi (figures 2, 3 et 4). Les stagiaires ont aussi pu assister à une démonstration des techniques de pêche profonde sur un mont sous-marin situé au large d'Utwe Harbor.

La pêche n'a pas été spectaculaire pendant le stage de formation des formateurs, mais les choses ont changé la semaine suivante. Le premier jour de pêche à la palangre verticale autour du DCP d'Utwe, les stagiaires locaux ont pêché en tout quinze poissons dont treize thons jaunes et deux coureurs arc-en-ciel. Une palangre verticale a permis de capturer six thons jaunes en une seule calée. Lors des essais de pêche profonde, trois vivanneaux-la flamme de bonne taille ont été capturés au-dessus du mont sous-marin (figure 5).

Au terme de ces stages de formation, les agents du service des pêches ont, avec l'aide de Steve, monté et mouillé un troisième DCP sur la partie nord-est de l'île. Ils devraient être désormais capables non seulement de poursuivre leur programme de déploiement de DCP, mais encore d'organiser de nouveaux stages de pêche sur DCP.

Figure 5: Des stagiaires viennent de capturer un vivaneau la flamme sur le mont sous-marin d'Utwe

Les engins de pêche abandonnés et l'environnement océanique au cœur des débats de la Conférence internationale sur les débris marins

Le conseiller pour le développement de la pêche de la CPS, Lindsay Chapman, a participé pendant une semaine, du 6 au 11 août 2000 à Hawaii, à la Conférence internationale sur les débris marins qui a traité des engins de pêche abandonnés et de l'environnement océanique.

Les travaux ont été conjointement présidés par M. Allen Tom, directeur de réserve du *Hawaiian Islands Humpback Whale National Marine Sanctuary* (réserve marine nationale des baleines à bosse des Îles Hawaii, Hawaii), et Mme Kitty Simonds, directrice générale du *Western Pacific Regional Fishery Management Council* (Conseil de direction de la pêcherie régionale du Pacifique occidental, Hawaii).

La Conférence a porté tout spécialement sur les engins de pêche abandonnés bien que ce sujet ne constitue qu'une infime partie du problème plus général des débris marins.

En faisant le bilan des séminaires organisés sur les débris marins, M. James Coe, directeur par intérim du Département des sciences et de la recherche au Centre halieutique d'Alaska (Washington), s'est efforcé de replacer dans sa juste perspective la quantité d'engins de pêche abandonnés. Il a estimé que ceux-ci constituent peut-être un pour cent de l'ensemble des débris marins.

Malgré cet infime pourcentage, l'impact potentiel de ces débris sur l'environnement et la vie marine est loin d'être négligeable. Par exemple, les tubes fluorescents (et les briquets) ont été mentionnés comme une nuisance pour les albatros, car les adultes les ingèrent et en nourrissent leurs petits.

Ces objets réduisent alors la quantité d'aliments que les petits peuvent garder dans leur estomac. Les animaux marins se prennent aussi dans les cerclages des boîtes/caisses d'appâts et en meurent parfois.

Des filets à l'abandon échouent sur les récifs coralliens dans le nord-ouest des Îles Hawaii, causant de réels dégâts. Les filets, qui semblent être, pour l'essentiel, des chaluts provenant du Pacifique Nord avec quelques filets maillants à monofilaments, non seulement endommagent les récifs coralliens mais encore prennent dans leurs mailles certains des phoques-moines de Hawaii, qui sont cités comme des espèces menacées dans la législation des États-Unis d'Amérique.

Les gardes-côtes s'inquiètent aussi du danger que peuvent causer les filets abandonnés pour la navigation, surtout si les hélices s'empêtrent dans leurs mailles. Ce genre d'incident pourrait entraîner des pannes mécaniques et mettre en péril les navires et leurs équipages.

M. James Ingraham, océanographe à l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère, Centre halieutique d'Alaska (Washington), a présenté un exposé fort intéressant sur les courants océaniques et les déplacements potentiels des débris marins, tels que des filets à l'abandon, à travers le Pacifique Nord.

D'après son modèle, il faut en moyenne 2,6 à 3 ans pour que des débris marins traversent le Pacifique, bien que, dans certaines zones, les mouvements soient limités. D'aucuns pensent qu'une bonne partie des engins de pêche à l'abandon ont pu dériver pendant plus de dix ans avant de s'échouer sur les récifs du nord-ouest des Îles Hawaii; même si, à compter d'aujourd'hui, on ne perdait plus aucun engin, on continuerait néanmoins d'en retrouver flottant ici ou là pendant dix ans, voire davantage.

L'annexe V de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL) a été examinée à plusieurs reprises sous l'angle des exigences internationales des pays signataires de la Convention et de ses annexes. MARPOL s'applique à tous les navires, et non pas seulement aux bateaux de pêche, arborant le pavillon des pays signataires. Il semble que seul un petit nombre de flottilles nationales de pays du Pacifique Sud se soit mis en conformité avec les prescriptions de cette Convention. Pour remédier à cela, nous présentons les prescriptions de MARPOL dans un encadré en page 12 afin d'essayer de sensibiliser les professionnels de la pêche dans le Pacifique à ce problème.

Le sort à réserver aux débris, détritus et engins de pêche inutiles lorsqu'on les débarque à terre pour s'en débarrasser a été un autre sujet important abordé. Dans de nombreux pays, les installations portuaires n'ont pas une capacité suffisante pour accueillir ces déchets, et les dépotoirs débordent.

Dans certains pays, les décharges sont situées sur la côte, de sorte qu'une partie des ordures est emportée par le vent ou par les vagues dans l'océan. Cela amène à parler du problème des ordures en général et, lors de la réunion, personne n'a émis d'idée quant à la façon de le régler.

Pour tenir compte de la nécessité d'éduquer la jeunesse, les organisateurs avaient invité des étudiants de Hawaii, d'Alaska, des Samoa américaines, de Palau et de Micronésie à la Conférence. Ces étudiants ont apporté avec eux certains des débris marins récupérés dans les eaux de leur pays afin de les exposer (voir figure 1 page 13). Ils ont aussi posé des questions et donné un spectacle de mime illustrant les conséquences des débris marins sur l'environnement marin, spectacle qui a été applaudi par les participants.

Au milieu de la deuxième journée, les participants se sont scindés en groupes de travail consacrés à six grands thèmes : la prévention et les questions juridiques; l'atténuation de l'impact des engins sur l'envi-

QU'EST-CE QUE LA CONVENTION MARPOL ET QU'EST-CE QU'ELLE SIGNIFIE POUR LA FILIÈRE PÊCHE DANS LE PACIFIQUE ?

- MARPOL est le sigle donné à la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978 qui s'y rattache.
- L'annexe V de la Convention est une annexe facultative, ce qui signifie qu'elle s'applique aux navires immatriculés dans des États qui ont adhéré à cette annexe et à tous les navires mouillant dans les ports de parties ayant adhéré à cette annexe.
- Les États pratiquant la pêche dans la région Pacifique qui ont adhéré à l'annexe V de la Convention MARPOL de 1973 modifiée en 1978 sont les suivants : Australie, République populaire de Chine, Corée, États-Unis d'Amérique (y compris ses Territoires), France (y compris ses Territoires), Japon, Îles Marshall, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tonga, Tuvalu, et Vanuatu.
- L'annexe V de la Convention comporte neuf articles qui régissent la lutte contre la pollution par les déchets des bateaux. La Convention définit les bateaux comme des navires de quelque type que ce soit, opérant dans l'environnement marin. Sauf dispositions contraires, l'annexe V s'applique à tous les bateaux, y compris les navires de pêche.

En résumé, les principaux articles disposent que :

1. Le rejet en mer de tous les plastiques est interdit où que ce soit. Par plastique, on entend les cordes synthétiques, les filets de pêche synthétiques, les lignes de pêche à monofilament en nylon, les sacs en plastique, les bouteilles en plastique, les cerclages en plastique, etc.
2. Le rejet en mer d'éléments de fardage, de doublure et d'emballage qui flottent est interdit à moins de 25 miles nautiques de la terre ou de récifs.
3. Le rejet en mer de déchets alimentaires et autres, à savoir papiers, journaux, verre, métal, bouteilles, vaisselle et détritus analogues, est interdit à moins de 12 miles nautiques de la terre ou de récifs.
4. Les déchets mentionnés à l'alinéa 3 peuvent être rejetés à 3 miles nautiques de la terre ou de récifs s'ils sont broyés en morceaux d'une taille inférieure à 25 mm.
5. Si des déchets sont mélangés à d'autres rejets auxquels s'appliquent des normes différentes, les normes les plus strictes s'appliquent.

Résumé des articles supplémentaires :

6. Tout navire d'une longueur de 12 mètres doit afficher les normes applicables aux rejets ci-dessus pour en informer les membres d'équipage et les passagers.
7. Ces affiches doivent être rédigées dans la langue officielle de l'État dont le navire a le droit d'arborer le pavillon et, pour des navires effectuant des trajets à destination de ports relevant de la juridiction d'autres parties à la Convention, en français ou en anglais.
8. Tout navire de plus de 400 tonneaux de jauge brute et tout navire autorisé à transporter 15 personnes ou plus doivent être dotés d'un plan de gestion des déchets à faire appliquer par l'équipage. Ce plan prévoit l'établissement d'instructions écrites applicables à la collecte, au stockage, au traitement et à l'élimination des déchets y compris à l'utilisation du matériel à bord. En outre, il désigne la personne chargée de l'exécution de ce plan. Ce plan doit être conforme aux directives élaborées par l'Organisation* et rédigé dans la langue de l'équipage.
9. Tout navire de plus de 400 tonnes et tout navire autorisé à transporter 15 personnes ou plus effectuant des trajets à destination de ports relevant de la juridiction de parties à la Convention reçoivent un registre des déchets. Ce registre, qu'il fasse ou non partie du livre de bord officiel du navire, doit se présenter sous la forme précisée dans la pièce jointe de l'annexe V de la Convention MARPOL.

Exceptions :

- Le rejet de déchets d'un navire, rendu nécessaire pour assurer la sécurité d'un navire et de ceux qui se trouvent à bord ou sauver des vies en mer.
- La fuite de déchets résultant de dégâts subis par un navire ou son matériel, pour autant que toutes les précautions raisonnables aient été prises avant et après la survenance des dégâts, pour prévenir ou réduire au minimum la fuite.
- La perte accidentelle de filets ou d'engins de pêche synthétiques, pour autant que toutes les précautions raisonnables aient été prises pour prévenir cette perte.

Infrastructure portuaire d'accueil :

1. Chaque État partie à la Convention s'engage à fournir dans ses ports et terminaux des facilités de décharge des déchets, sans causer de retard indu aux navires et en fonction des besoins des navires qui les utilisent.
2. Chaque État partie notifie à l'Organisation, pour transmission aux parties concernées, tous les cas où les facilités prévues aux termes de la présente réglementation sont jugées insuffisantes.

---

* Le terme "Organisation" désigne l'Organisation maritime internationale, institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies, dont le mandat est d'assurer la sécurité en mer et la protection de l'environnement marin et qui a son siège à Londres (Grande-Bretagne).

Lindsay Chapman

Figure 1: Exposition de débris marins recueillis par les étudiants dans leur pays ou territoire

ronnement; la détermination de la source; les professionnels de la mer; la surveillance et l'enlèvement des débris; l'éducation et la vulgarisation. Chaque groupe comptait plusieurs intervenants et un animateur. Leur but était de cerner les problèmes qui se posaient lors d'une séance de réflexion, d'en discuter et de trouver des moyens de les résoudre.

Plusieurs représentants de la filière pêche, par exemple pêche au chalut, pêche à la senne, pêche du thon à la palangre) de la région Pacifique ont suivi les travaux. Ils ont participé aux travaux de groupes et ont apporté une précieuse contribution aux débats sur les engins et les techniques employés pour la pêche.

Il est apparu très clairement, à la lumière de leurs interventions, qu'ils ne perdent pas les engins de pêche et que, lorsque cela leur arrive, ils font tout leur possible pour les récupérer.

En outre, ils ont déploré les problèmes causés à Hawaii par les engins de pêche jetés sur les récifs ainsi que les effets de leur abandon sur la faune et la flore. Ils se sont engagés à collaborer avec les autres participants sur cette question.

Les résultats des travaux de chacun des groupes ont été présentés en plénière, mais seules une ou deux questions importantes ont été abordées, bien que la plupart des groupes en aient traité cinq ou six. Pour l'essentiel, la Conférence a formulé les recommandations suivantes :

- établir un plan d'action international afin de lutter contre la perte d'engins de pêche et de réduire au minimum ce genre d'incidents;
- établir des procédures permettant d'améliorer la notification de la perte d'engins de pêche et l'application des réglementations internationales et nationales visant à prévenir la perte d'engins de pêche et d'en atténuer les conséquences;
- déterminer, quantifier et atténuer les conséquences néfastes des filets fantômes et de la pêche fantôme;
- rechercher la source des engins de pêche abandonnés;
- établir des procédures permettant de localiser les opérations de pêche commerciale et les activités aquacoles à l'aide du Système d'information mondial;
- envisager d'adopter une méthode de gestion fondée sur "la rationalisation de l'effort" comme un moyen de réduire la perte d'engins de pêche commerciale;

Lindsay Chapman

Figure 2: 'Akau'ola, directeur des pêches des Tonga, prononçant son discours de clôture

- établir des partenariats entre le secteur privé et le secteur public afin de financer des programmes de récupération des engins de pêche abandonnés et, à long terme, des activités d'éducation et de vulgarisation;

- alerter les pouvoirs publics sur l'urgence de traiter comme une priorité nationale et internationale le problème de l'abandon d'engins de pêche; et

- promouvoir la mise à disposition et l'utilisation des nouvelles technologies pour sensibiliser toutes les parties intéressées aux conséquences de l'abandon d'engins de pêche et pour diffuser des informations sur les projets et les programmes visant à prévenir, à atténuer et à surveiller l'impact de cette pratique sur l'environnement.

Les présidents de la Conférence ont prévu des réunions trimestrielles avec des représentants des groupes de travail afin de suivre et de promouvoir la mise en œuvre de ces recommandations au cours des mois et années à venir. Les débris marins posent un grave problème qui doit être résolu non seulement par les professionnels de la pêche mais par tous.

Dans son discours de clôture (figure 2), M. 'Akau'ola, secrétaire d'État à la pêche des Tonga, a mis en relief l'importance de ce problème pour les petits États et territoires océaniens. Il a exhorté tout un chacun à se faire le gardien de l'environnement marin d'aujourd'hui des générations à venir en prenant l'engagement sincère de s'opposer à l'abandon de débris marins. Il a déclaré qu'il s'agissait là d'un défi de taille qui était lancé à tous.

Autres activités du projet

Lindsay Chapman s'est rendu aux Îles Mariannes du Nord pour participer à de premières rencontres avec le personnel du ministère des ressources terrestres et naturelles et de la division des poissons et de la faune sauvage (DFW), suite à une demande d'assistance technique. La DFW s'est engagée dans un programme de mouillage de DCP destiné à promouvoir la pêche artisanale, y compris la pêche sportive. La première étape consistait dans le déploiement de dix DCP autour de Saipan, Tinian et Rota, et s'est achevée au cours du premier semestre de cette année.

La seconde étape du programme DCP consiste dans l'introduction de techniques de pêche à mi-profondeur dans les Îles Mariannes du Nord, pour laquelle celles-ci demandaient une assistance technique. En coopération avec le personnel de la DFW, Lindsay a élaboré un programme de travail et dressé une liste des engins de pêche à acheter. Un protocole d'accord a également été rédigé pour définir clairement les rôles et les responsabilités respectifs de la CPS et des Îles Mariannes du Nord.

On a emmené Lindsay inspecter plusieurs DCP au large de Saipan. En mer, des pêcheurs locaux ont signalé qu'un DCP s'était déplacé. Le bateau de la DFW est donc allé vérifier sur place. En réalité, le DCP dérivait. L'équipage du bateau de la DFW a donc récupéré la bouée (fig. 1) et a pu hisser à bord le haut du dispositif et une centaine de mètres de corde de nylon. L'extrémité de la corde avait été coupée net, par une morsure arrondie qui ressemblait à celle d'un requin (fig. 2).

La bouée étant trop volumineuse et trop lourde pour être halée à bord, le capitaine l'a fixée à l'aide d'une branche de remorque et a fait route vers le port en remorquant la bouée du DCP cinq heures durant à une vitesse de trois à quatre nœuds.

Lindsay Chapman

Figure 1: Récupération d'un DCP parti à la dérive à Saipan

En septembre, William et Lindsay ont rédigé le rapport relatif aux expériences de navigation et de pêche sur le *super Alia*, au Samoa.

Marie-Ange y a, elle aussi, contribué en faisant de nombreux dessins pour illustrer certains aspects particuliers du bateau et les parties qui pourraient être modifiées ou améliorées.

Lindsay Chapman

Figure 2: Extrémité de corde d'où la ligne d'amarrage a été arrachée

SECTION FORMATION

Nouveaux supports didactiques disponibles

Le logiciel "Gestion financière d'un navire" (Vessel Economics) *bientôt disponible en français*

La section Formation attendait la traduction française de son logiciel "Gestion financière d'un navire". C'est maintenant chose faite, et le manuel d'utilisation est sous presse. Le logiciel, accompagné de la version française de ce manuel d'utilisation, sera distribué bientôt.

Pour ceux qui ont manqué notre article précédent sur ce logiciel, en voici une brève description : Ce logiciel est un outil informatique destiné à faciliter la compréhension et la gestion des aspects financiers de l'exploitation des palangriers. Il est utile aux capitaines et propriétaires de bateaux, aux chefs d'entreprise, aux gérants de flottilles et à toute personne ayant un intérêt dans l'économie de la pêche à la palangre. Il donne une indication rapide et précise de la rentabilité des bateaux et calcule instantanément les variations de bénéfice induites par des changements de paramètres d'exploitation.

Ce logiciel présente un intérêt particulier pour les enseignants, qui peuvent l'utiliser pour comparer les recettes et les coûts fixes et variables et pour dégager la marge brute d'autofinancement et le bénéfice ou la perte d'exploitation. Ces données en main, l'utilisateur peut ensuite modifier un paramètre quelconque de l'exploitation du bateau; le logiciel lui indique instantanément dans quelle mesure ce changement influe sur le bénéfice. Les éléments essentiels de l'exploitation et les méthodes les plus efficaces pour augmenter la rentabilité peuvent ainsi être mis en évidence.

Si vous souhaitez vous procurer ce logiciel, veuillez vous adresser au personnel de la section Formation halieutique de la CPS.

"N'aggravez pas le risque, restez sobre en mer"

Niue cherche à protéger ses pêcheurs des dangers que leur fait courir la consommation d'alcool en mer. Le service des pêches de Niue a demandé à la section Formation de la CPS de l'aider à produire une affiche qui montre ce qu'il advient des pêcheurs qui partent pêcher après avoir bu. Cette affiche, illustrée à la manière d'une bande dessinée, vient compléter les supports didactiques produits par la section Formation qui visent à réduire le nombre d'accidents survenus sur les petites embarcations dans la région. L'affiche a été imprimée en anglais et en langue de Niue.

La section Formation de la CPS peut aider d'autres pays à promouvoir la sécurité en mer. Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser au conseiller à la formation halieutique (mél : michelbl@spc.int).

Deuxième cours régional à l'intention des femmes chefs d'entreprise

L'École des pêches de Nouvelle-Zélande (NZSOF), associée de longue date à la section Formation halieutique de la CPS, a récemment organisé le deuxième cours d'exploitation et de gestion d'un commerce des produits de la mer à l'intention des femmes océaniennes. Ce cours, coordonné par Cushla Hogarth et Neil Wilson, deux spécialistes de la transformation des produits de la mer auprès de la NZSOF, s'est déroulé du lundi 13 novembre au vendredi 1er décembre 2000.

Une fois encore, les représentants du secteur basés à Nelson et le personnel de la NZSOF ont uni leurs efforts pour offrir aux stagiaires de la CPS une expérience pédagogique unique en son genre. De même que lors du premier cours, tenu en 1999, le programme de formation a comporté des travaux dirigés, des discussions de groupe et des visites d'usines de transformation des produits de la mer, ainsi que des essais pratiques de production. Les principaux thèmes abordés ont été la qualité et la manipulation des produits de la mer, l'hygiène, la salubrité et la sécurité, les procédés et techniques de transformation des produits de la mer, la valorisation des produits, la commercialisation, la gestion du personnel et la planification.

Au cours de la période de référence, le personnel de la section a coopéré avec les formateurs de la NZSOF pour élaborer le contenu du cours, sélectionner les participantes et organiser les voyages. Les dix participantes ont été : Josephine Mee (*Latitude 8*), Mele Mahe (*Maritime Projects*), Telatuni Saafi (*Alatini Fisheries*), Reena Narayan (*Solander*), Elena Veiqaliyaca (*Ocean Trader*), Elvine Lehartel, Agnes Sablan (*Marianas Fishing Company*), Nerrie Sumati (*Delta Seafood*), Sara Fillmed (*Yap Fresh Tuna*) et Heatatisia Filo (*Seastar Fishing*).

Le cours a aidé les femmes sélectionnées à améliorer leurs compétences techniques et à mettre au point des stratégies propres à augmenter la viabilité commerciale de leur entreprise.

Ce cours régional a été financé grâce à une subvention octroyée par la Nouvelle-Zélande. Il en sera fait un rapport dans le prochain numéro de notre bulletin.

En bref

- Il est prévu d'organiser prochainement un atelier de classification du thon au Samoa. Suite à une demande formulée par le Service des pêches, le personnel de la section Formation envisage de se rendre à Apia en décembre pour former des exportateurs locaux à la classification du thon de qualité sashimi. L'atelier associera des cours théoriques où seront expliqués la notion de sashimi et les différents paramètres de classification, ainsi que des travaux pratiques de classification. La direction des pêches et des ressources marines de Nauru a également demandé

à la section Formation de bénéficier d'un atelier similaire, provisoirement prévu en janvier 2001. L'atelier de Nauru s'adressera aux détaillants et aux exportateurs de thons ainsi qu'aux principaux pêcheurs de thons. Il comprendra des séances sur la manipulation du thon à bord en réponse aux besoins des pêcheurs.

- Le programme de stages CPS / Académie australienne des pêches (AFA), destinés aux pêcheurs océaniens, se déroule actuellement en Australie du Sud. Le 1er novembre, les six participants à ce projet pilote ont achevé le module de formation qui se déroulait à terre, au campus de l'AFA à Port-Lincoln. Les stagiaires travaillent maintenant à bord de bateaux commerciaux australiens jusqu'à fin décembre. Le personnel de la section publiera un rapport complet sur ce projet dans le prochain numéro du bulletin. En attendant, nous sollicitons le concours financier de l'AusAID pour répéter cette activité de formation en 2001.

- Un atelier, longuement attendu, sur la production de tataki (voir notre bulletin précédent) a eu lieu début octobre dans l'entreprise *Ocean Trader* (Îles Fidji). La section a contribué à la tenue de cet atelier en produisant un manuel de formation à la découpe de filets de bonite et en y assurant le concours de Ken Harada, instructeur-conseil en contrôle de la qualité au marché au poisson de Sydney. La subvention annuelle octroyée par AusAID à la section a financé l'intervention de Ken.

- Grâce à un financement de l'Agence néo-zélandaise de coopération (NZODA), la CPS et la NZSOF organiseront en 2001 un troisième cours régional d'exploitation et de gestion d'un commerce des produits de la mer à l'intention des femmes océaniennes. Cette fois, ce cours s'adressera aux propriétaires / gérantes de petites entreprises artisanales de produits de la mer. Le programme en sera publié en temps utile.

Par mesure de précaution, protégez la main qui tient le poisson avec un gant de découpage

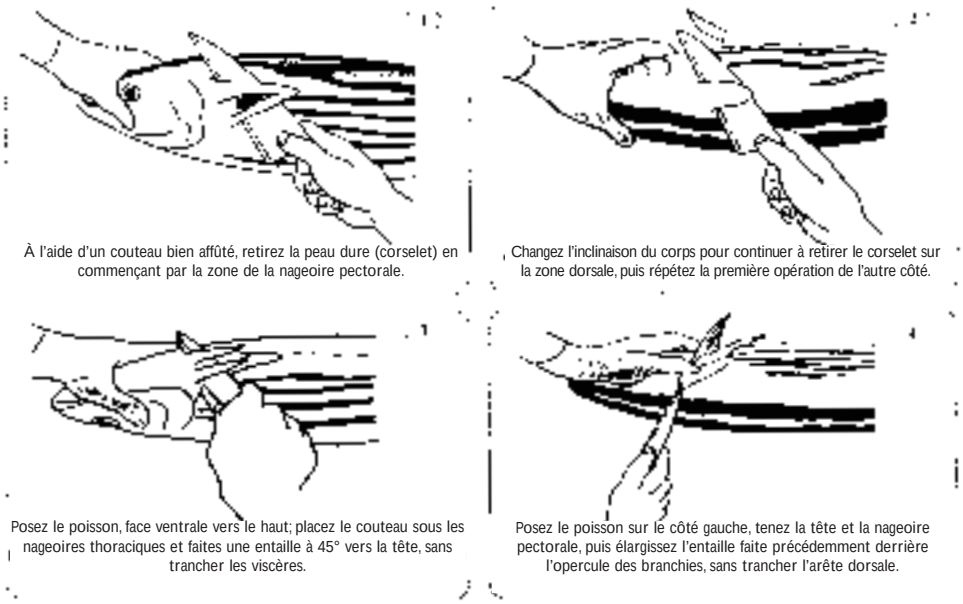

Extrait du manuel de formation sur la découpe des filets de bonite, édité par la section Formation halieutique.

PROGRAMME PÊCHE HAUTURIÈRE

Un scientifique de renom recruté par le programme Pêche hauturière

En juillet 2000, Marc Labelle s'est joint à l'équipe du programme Pêche hauturière de la CPS. Diplômé de trois universités canadiennes (licence ès-sciences de l'Université McGill, maîtrise ès-sciences de l'Université d'Alberta, doctorat de l'Université de Colombie britannique), Marc a déjà travaillé à la CPS, de 1990 à 1993, comme chargé de recherche principal sur le projet consacré au germon.

Il a ensuite dirigé le service de gestion des stocks du ministère de l'Environnement de Colombie britannique (Canada), le laboratoire de mathématique appliquée à l'évaluation des ressources halieutiques et aquacoles (MAERHA) de l'IFREMER (France) et collaboré au JIMAR (Institut commun de recherche océanographique et atmosphérique) de l'Université de Hawaii en tant que chargé de recherche.

Marc possède un bagage et une expérience considérables dans les domaines de la zoologie, des sciences océanographiques, de la statistique, de la programmation informatique, de la recherche halieutique et de l'évaluation et de la gestion des stocks pélagiques.

Spécialiste de l'évaluation des stocks financée par le Fonds pour l'environnement mondial, il a actuellement pour mission, à la CPS, d'analyser et d'interpréter les données biologiques et statistiques relatives aux espèces de thonidés et marlins capturées dans le Pacifique occidental et central, dans le contexte d'une politique d'exploitation durable des ressources marines dans la région, respectueuse des écosystèmes.

Son travail portera, dans un premier temps, sur l'établissement et l'estimation de plusieurs points de référence biologiques pour les espèces pélagiques, ainsi que l'exige la nouvelle Commission chargée de la gestion et de la conservation des stocks de poissons grands migrateurs dans le Pacifique occidental et central. Ces points de référence servent habituellement à déterminer la durabilité des modes d'exploitation existants et à prédire les effets à long terme des régimes de gestion des pêches proposés.

Ce travail s'appuiera sur la mise au point d'extensions spécialisées de l'application MULTIFAN-CL, modèle statistique perfectionné d'analyse de la composition des prises selon l'âge et la longueur, qu'utilisent plusieurs organismes des pêches pour évaluer l'état des stocks et des pêcheries de thonidés dans le Pacifique. En intégrant l'évaluation et la prévision dans un cadre de modélisation unique, on devrait pouvoir prévoir des tendances plus fiables en disposant d'intervalles de confiance qui rendent compte avec plus de certitude des processus sous-jacents.

Jean-Paul Gaudechoux

La pêche au gros dans le Pacifique

Dans le cadre du programme Pêche hauturière, Wade Whitelaw, chargé de recherche halieutique (biologie des marlins), a recueilli des informations sur les ressources en marlins et grosses espèces du Pacifique occidental et central.

Son travail a consisté en partie à créer une "base de données sur la pêche de loisir". La plupart des données de prises et d'effort disponibles sur la pêche au gros sont désormais contenues dans cette base de données.

Ces informations seront exploitées dans une publication intitulée "Guide de la pêche au gros dans le Pacifique occidental et central, par pays". Ce guide décrira les équipements de pêche au gros existants et indiquera les espèces visées et leur disponibilité saisonnière dans les pays membres de la CPS.

La pêche de marlins et la pêche au gros dans le Pacifique étaient à l'ordre du jour de la treizième réunion du Comité permanent sur les thonidés et marlins (SCTB), du fait de leur importance économique croissante dans le Pacifique et de leur contribution au problème des prises accessoires. Plusieurs documents ont été communiqués au SCTB; il est possible de les consulter sur le site Web du SCTB hébergé

par le programme Pêche hauturière de la CPS à l'adresse :

http://www.spc.int/OceanFish/Standing Committee

Wade s'est récemment rendu au Samoa, aux Samoa américaines, aux Tonga et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, où il a obtenu de nombreuses données utiles de prises et d'effort auprès de clubs d'Apia, de Pago Pago, de Nuku'alofa, de Port-Moresby, de Madang, de Lae et de Rabaul (merci à tous ces clubs). Il y a redit avec insistance combien il importe de continuer à recueillir des données pour aider les chercheurs et les chefs d'entreprises à mieux gérer les pêcheries, notamment la pêche au gros, qui commence à revêtir une plus grande importance économique.

La pêche au gros est florissante en Papouasie-Nouvelle-Guinée, où l'on voit ancrés dans les principaux ports de nombreux bateaux de location et de pêche au gros. La Papouasie-Nouvelle-Guinée observe maintenant la pratique de marquer et de relâcher les poissons après capture; ainsi, plus de 900 poissons ont été relâchés dans la région de Lae et de Madang depuis 1998 : quelques marlins et des requins, des carangues, divers thons et des thazards du lagon.

Il existe des bateaux de pêche au gros de toutes tailles et de tous modèles, comme le montrent les photos prises au Samoa et à Hawaii. Il en va de même dans l'ensemble du Pacifique, où l'on sort en mer à bord de petits bateaux pour tenter sa chance. On trouvera des fiches de pêche pour les concours et les sorties à bord de bateaux de location sur le site Web de la CPS :

http://www.spc.int/OceanFish/gamefish

Toute information adressée à la CPS sera la bienvenue et permettra de mieux connaître la pêche au gros, en plein essor dans le Pacifique.

Wade Whitelaw

Bateau de location, au large d'Hawaii, au départ du concours international de pêche de marlins de Hawaii

Wade Whitelaw

Départ du concours international de pêche au gros, Samoa, août 2000

Wade Whitelaw

Dinghy équipé pour la pêche au gros, Samoa américaines

Treizième réunion du Comité permanent sur les thonidés et marlins

La treizième réunion du Comité permanent sur les thonidés et marlins s'est tenue du 5 au 12 juillet 2000 à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), à l'invitation du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique.

Ont assisté à la réunion les représentants des États et territoires suivants : Australie, Canada, Îles Cook, Corée, États fédérés de Micronésie, États-Unis d'Amérique, Îles Fidji, France, Guam, Japon, Kiribati, Îles Mariannes du Nord, Îles Marshall, Niue, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Îles Salomon, Samoa, Samoa américaines, Taiwan, Tonga, Vanuatu et Wallis et Futuna. Des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Agence des pêches du Forum (FFA), de la Commission du thon de l'océan Indien (IOTC) et de la Commission inter-américaine du thon des tropiques (CIATT) étaient également présents.

Les travaux du Comité se sont déroulés dans le cadre de six groupes de travail, à savoir : le groupe de la statistique, les groupes d'étude de la bonite, du germon du Sud, du thon jaune, du thon obèse et le groupe d'étude des poissons à rostre et des prises accessoires. La priorité a été donnée aux groupes d'études du thon obèse et des poissons à rostre et des prises accessoires et ces deux domaines de recherche ont occupé une bonne part des débats, en raison des incertitudes qui demeurent sur l'état des stocks de ces espèces.

Selon le premier bilan des pêcheries de thonidés du Pacifique central et occidental, l'estimation des prises totales des quatre principales espèces de thonidés s'est élevée pour 1999 à 1 718 776 tonnes, meilleur résultat jamais obtenu après celui de 1998 (1 900 290 tonnes). Les prises de bonites (1 101 617 tonnes) ont subi une légère baisse par rapport au record de l'année précédente (1 244 349 t) mais occupent toujours la première place parmi les espèces exploitées (64%). Les prises de thon jaune (396 747 tonnes) et de germon du Sud (37 080 tonnes) ont également enregistré une faible régression par rapport à 1998, alors que les prises de thon obèse (105 365 tonnes) ont crevé tous les plafonds, éclipsant le record établi en 1997 (103 886 tonnes). Les rapports des Services des pêches nationaux contiennent de plus amples détails sur ces prises.

D'autres organismes ont également envoyé des rapports concernant ce même secteur, à savoir : le Bureau of Resource Sciences (BRS) d'Australie, le Centre australien pour la recherche scientifique et industrielle (CSIRO) d'Australie, la CIATT, l'Institut de recherche pour le développement (IRD) de France et le Comité scientifique intérimaire d'étude sur le thon et les espèces voisines dans le Pacifique Nord (ISC).

Le groupe de la statistique a pour objectif de coordonner la collecte, la compilation et la diffusion de données ayant trait aux pêcheries de thonidés. S'agissant plus particulièrement de la coordination de la collecte de données, le groupe a tenu une réunion avant la session du Comité afin de modifier le format des fiches sur lesquelles sont consignées les informations sur les prises et l'effort de pêche, élaborées par le comité de la CPS et de la FFA chargé de l'élaboration des formulaires de collecte d'informations halieutiques. Le groupe de la statistique prévoit également d'examiner d'autres fiches de pêche, notamment celles des flottilles japonaises, par le biais d'un groupe restreint qui présentera ses conclusions lors des futures réunions du Comité permanent.

Au cours de la treizième session du Comité permanent, le coordonnateur du groupe de la statistique a fait le point sur le travail de collecte, de compilation et de diffusion. Parmi les données compilées dans le cadre du programme Pêche hauturière au nom du Comité permanent, figurent, entre autres, l'estimation des prises annuelles, des données de prises et d'effort, la taille des individus pêchés. La compilation des données a avancé, malgré le silence de l'Indonésie et les Philippines sur l'estimation de leurs prises et les difficultés que continuent de poser les données de prises et d'effort des palangriers et senneurs fournies par le Japon et la Corée. Il a été annoncé que les données révisées de prises et d'effort des flottilles taiwanaises de palangriers pratiquant la pêche hauturière seraient communiquées prochainement au Comité.

En outre, il a été rappelé que le taux de couverture des données fournies par les observateurs du programme Pêche hauturière concernant les prises des palangriers présents dans le Pacifique central et occidental entre 1991 et 1999 ne dépassaient pas 0,15 pour cent. Il a été recommandé d'intensifier la présence des observateurs en vue d'obtenir une estimation plus précise des prises d'espèces non ciblées, notamment celles de requins, de raies, de reptiles et de mammifères marins et d'oiseaux de mer.

Le groupe de la statistique a également évoqué l'évaluation des programmes d'observation et d'échantillonnage au port, les facteurs de conversion du "poids transformé" en "poids total", la prédation des poissons capturés à la palangre par les mammifères marins et les requins, la compilation des estimations des prises annuelles réalisées par les petits pêcheurs, dans le cadre de la pêche commerciale, artisanale, de subsistance ou de loisir), la disponibilité de données sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, les données obtenues par le biais du système de suivi des navires de pêche, les différentes définitions de la jauge brute (TJB), le placement d'observateurs de la

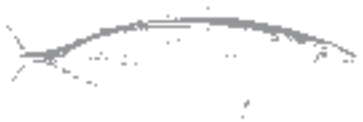

CPS sur des palangriers australiens, l'application d'arbres de régression aux estimations des prises de thon obèse et de thon jaune par les senneurs et la compilation d'informations sur les caractéristiques et le fonctionnement des engins de pêche à la palangre.

Les cinq autres groupes d'étude ont examiné l'évolution des pêcheries régionales, les progrès réalisés dans la recherche, l'évaluation des stocks et la coordination et la planification des travaux de recherche consacrés aux espèces ou groupes d'espèces en question. Le groupe d'étude des poissons à rostre et des espèces associées a, cette année, concentré ses efforts sur l'espadon. Un compte-rendu sommaire des activités de chaque groupe d'étude est proposé ci-après. Le groupe d'étude du thon obèse s'est réuni en atelier informel, avant la session du Comité permanent, afin d'examiner la possibilité d'appliquer le modèle MULTIFAN-CL aux stocks de thon obèse dans l'ensemble du Pacifique. Une autre réunion destinée à envisager l'exploitation de données océanographiques pour l'étude de la pêche d'espèces pélagiques a également été organisée avant la session plénière.

Les participants ont aussi été informés des travaux menés par la Conférence multilatérale de haut niveau pour mettre au point une structure pour la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs du Pacifique central et occidental, qui devrait être mise en place en août 2000, avec l'adoption d'une convention et l'établissement d'une commission. Il a également été question de la contribution du Comité permanent sur les thonidés et marlins aux travaux de la commission envisagée, sous forme de conseils scientifiques. Il a été décidé de charger un groupe restreint, placé sous la houlette du président du Comité permanent, d'étudier comment le Comité permanent pourrait s'intégrer dans la nouvelle Commission sous la forme d'un Comité scientifique.

Pour la première fois, les participants à la réunion du Comité permanent ont pu assister à une démonstration du modèle d'évaluation fondé sur la taille MULTIFAN-CL, appliqué aux quatre espèces de thon pêchées dans le Pacifique central et occidental et au requin bleu du Pacifique Nord. Ils ont décidé de constituer un groupe des méthodes chargé de conseiller le Comité permanent sur les aspects techniques de l'utilisation de ce modèle et d'applications de même nature. Ils ont aussitôt défini et adopté le mandat du groupe.

Conscients de l'importance du marquage en tant que source d'informations pour l'évaluation des stocks, les participants ont envisagé la tenue d'un atelier consacré au marquage au début de l'an 2001, les dates et le lieu restant à confirmer. L'atelier aurait pour objet de définir les objectifs du marquage, de dresser une liste de priorités des méthodes de travail et des besoins logistiques pour l'élaboration de projets de marquage de grande envergure des quatre principales espèces de thonidés pêchées et la fusion des projets de marquage électronique et classique en cours.

Les participants ont remercié le président sortant, M. Ziro Suzuki, de ses bons et loyaux services au cours de ces deux dernières années et M. Tony Lewis pour avoir fait office, pendant trois ans, de coordinateur par intérim du groupe d'étude de la bonite. Le nouveau président du Comité permanent et les coordonnateurs des groupes de travail et d'étude pour les deux prochaines années sont :

- Président du Comité permanent sur les thonidés et marlins : M. Bernard Thoulag,
- Coordonnateur du groupe de la statistique : M. Tim Lawson,
- Coordonnateur du groupe des méthodes : M. John Sibert,
- Coordonnateur du groupe d'étude de la bonite : M. Gary Sakagawa,
- Coordonnateur du groupe d'étude du thon jaune : M. Robert Campbell,
- Coordonnateur du groupe d'étude du thon obèse : M. Naozumi Miyabe,
- Coordonnateur du groupe d'étude du germon : M. Talbot Murray,
- Coordonnateur du groupe d'étude des poissons à rostre et des prises accessoires : M. Peter Ward

Le lieu de la quatorzième réunion du Comité permanent sur les thonidés et marlins qui devrait se tenir en juin ou juillet 2001 n'a pas été confirmé mais sera communiqué ultérieurement aux personnes intéressées.

Compte rendu des activités du groupe d'étude de la bonite

La bonite représente les deux tiers des captures des quatre principales espèces de thonidés exploitées dans le Pacifique central et occidental. Selon les estimations les plus fiables, les prises de bonite ont atteint, en 1999, environ 1,1 million de tonnes dans le Pacifique central et oriental (chiffre légèrement inférieur au record de 1998), la majeure partie des captures (71%) étant imputable aux senneurs.

Les indicateurs disponibles (senneurs et canneurs) révèlent des variations des taux de prise d'une année sur l'autre. D'après une nouvelle analyse de la prise par unité d'effort des senneurs japonais, il ressort que la prise par unité d'effort normalisée pour les bancs libres est en baisse constante depuis les années 80, tandis qu'elle est en hausse pour les bancs associés auprès de bois flottants et de DCP. Dans ce dernier cas, l'abandon récent de coups de senne près des bois flottants au profit de celles faites à proximité des DCP dérivants empêche désormais de considérer la prise par unité d'effort dans les bancs associés comme un indicateur d'abondance.

Les nouvelles études en cours sur les paramètres océanographiques des pêcheries continuent de permettre

de mieux comprendre l'influence de l'environnement sur les variations de disponibilité et de productivité des bonites dans le Pacifique central et occidental. D'après ces recherches, le phénomène El Niño aurait une incidence positive sur le recrutement de la bonite, surtout lorsqu'il est suivi rapidement du phénomène inverse de La Niña, comme ce fut le cas en 1998.

Les évaluations conduites à l'aide des données obtenues des marques à partir du début des années 90 ont révélé que les niveaux d'exploitation de la bonite dans la région étaient de faibles à modérés, les prises étant similaires à celles des dernières années. Les résultats préliminaires d'une analyse sur la bonite réalisée au moyen de MULTIFAN-CL concordaient avec ceux obtenus à partir des marques recueillies mais indiquaient, en outre, que la mortalité due à la pêche pourrait avoir cru de façon sensible depuis le début des années 90, en particulier dans la région tropicale située à l'ouest du 165°E.

Néanmoins, les estimations globales de la mortalité par âge due à la pêche restent largement inférieures aux estimations de la mortalité naturelle par âge. Il convient de rappeler qu'il ne s'agit encore que de résultats préliminaires d'une analyse en cours de réalisation. Celle-ci sera affinée au cours de l'année à venir, grâce à la saisie de nouvelles données halieutiques et de celles issues du marquage relatives au Pacifique Nord.

Vu l'importance de la pêche de la bonite dans la région, il est urgent :

i) d'en améliorer la couverture statistique, qui reste insuffisante dans certaines zones (par exemple, en Indonésie et aux Philippines);

ii) d'établir des indicateurs des pêches, tels que la prise par unité d'effort normalisée, pouvant servir à l'évaluation des stocks;

iii) d'obtenir des informations complémentaires et de mieux connaître l'emploi et l'impact (tant écologique que biologique) de nouvelles techniques (telles que les DCP surveillés à distance) exploitées par les flottilles de senneurs;

iv) de poursuivre l'évaluation réalisée à l'aide de MULTIFAN-CL (et, plus particulièrement, d'étendre la couverture géographique de l'analyse au stock du Pacifique Nord); et

v) de poursuivre l'étude des facteurs qui affectent la productivité des stocks et le recrutement.

Étant donné que l'on continuera probablement d'utiliser les données de marquage comme source d'information sur la dynamique des stocks de bonite (et des autres espèces de thonidés) indépendante de la pêche, il y a lieu d'envisager la conduite d'un programme de marquage de grande envergure dans le Pacifique central et occidental.

Compte rendu des activités du groupe d'étude du thon obèse

Bien que les prises de thon obèse dans l'océan Pacifique ne constituent qu'une part relativement modeste (8%) des prises totales de thonidés, la valeur économique de l'espèce est élevée (environ un milliard de dollars américains chaque année). En 1999, 184 546 tonnes ont été capturées dans le Pacifique, dont 105 365 dans le Pacifique central et occidental et 79 181 dans le Pacifique oriental. Les deux zones ont enregistré une hausse des captures de thon obèse (d'environ 13 000 et 8 000 respectivement) en 1999, du fait d'une augmentation des prises à la senne.

L'accroissement des prises dans le Pacifique central et occidental semble lié au déploiement généralisé de DCP dérivants, tandis que celui enregistré dans le Pacifique oriental tient davantage à une meilleure comptabilisation des prises réalisées par les senneurs. Il convient également de remarquer que la taille des individus capturés à proximité des DCP dérivants dans le Pacifique oriental a été bien plus grande en 1999 que celle mesurée les années précédentes. Ces dernières années, les prises dans le Pacifique central et occidental ont progressé, reflétant ainsi une activité accrue des palangriers ou des senneurs, selon les années.

Dans le Pacifique oriental, les prises de la pêche de surface ont nettement augmenté, avec un total de 24 000 tonnes en 1994 et une moyenne annuelle de 35 000 tonnes depuis. Parallèlement, les captures des palangriers ont diminué pour passer de 100 000 tonnes, record atteint au milieu des années 80, à environ 35 000 tonnes en 1998. De façon générale, les captures de thon obèse dans le Pacifique oriental ont oscillé entre 60 000 et 80 000 tonnes au cours de ces dernières années.

L'incidence de facteurs environnementaux sur la disponibilité et la productivité des stocks a été analysée au travers d'études océanographiques appliquées aux ressources halieutiques. Tout comme pour le thon jaune, il est possible que le phénomène El Niño accroisse les possibilités de capture du thon obèse dans l'ouest en élevant la limite inférieure de sa zone d'habitat.

Parallèlement, le recrutement pourrait être plus important dans l'est du fait de l'existence d'un environnement plus chaud et plus propice au frai et à la survie des larves. La prise en compte de ce type d'informations dans l'évaluation des stocks pourrait accroître la fiabilité des modèles d'analyse des populations de cette espèce. Il est donc nécessaire d'approfondir les travaux entrepris dans ce domaine.

Au cours de l'année dernière, des recherches visant à améliorer l'évaluation de l'état des stocks de thon obèse ont été menées conjointement

par différents organismes. Elles ont consisté, entre autres choses, à étendre, pour la première fois, l'application du modèle statistique intégré MULTIFAN-CL aux données relatives aux stocks de thon obèse dans l'ensemble du Pacifique.

Les premiers résultats sont prometteurs et concordent en plusieurs points avec les résultats d'un modèle élaboré de façon indépendante par la CIATT concernant le Pacifique oriental, bien que les valeurs absolues de F (mortalité due à la pêche) obtenues par la première équipe aient été largement inférieures.

Il faudra poursuivre la recherche si l'on veut exploiter les résultats de MULTIFAN-CL aux fins de la gestion des stocks. L'analyse réalisée par la CIATT dans le Pacifique oriental a indiqué que la biomasse du stock est restée relativement stable au cours de ces dernières années, mais que l'évolution du stock est incertaine car le dernier recrutement n'a pas été estimé avec précision.

Le groupe d'étude de la bonite a passé en revue plusieurs séries de prises par unité d'effort nominales et normalisées de palangriers. Malgré certaines disparités dans les séries de prises par unité d'effort normalisées, l'analyse dénote, pour ces dernières années, une même tendance à la baisse. Bien que ces estimations demandent à être affinées, les résultats obtenus font craindre une possible surexploitation et un amenuisement de la biomasse adulte, encore aggravée par les prises records des senneurs dans le Pacifique central et occidental en 1999 et un niveau soutenu de capture dans le Pacifique oriental.

Le groupe recommande donc vivement de continuer de considérer comme prioritaires les recherches actuellement menées pour élaborer des méthodes fiables d'évaluation des stocks. Les autres impératifs en matière de recherche et de collecte de données sont :

i) d'obtenir des pêcheries indonésiennes et philippines des statistiques plus détaillées sur leurs prises et la composition des stocks par taille;

ii) d'affiner, si possible, les méthodes d'estimation des prises de thon obèse par les flottilles de senneurs;

iii) d'obtenir des informations plus précises sur l'impact (tant écologique que biologique) des nouvelles techniques (telles que les DCP dérivants) et leur emploi par les flottilles de senneurs;

iv) d'affiner les estimations de la répartition verticale du thon obèse en fonction de la température et d'autres variables (destinées à être utilisées pour l'établissement de modèles d'habitat) en exploitant les informations les plus récentes obtenues par marquage acoustique et enregistreur.

Outre la nécessité de conduire ces recherches à court terme, le groupe d'étude a également souligné le besoin, à plus long terme, de lancer une nouvelle campagne de marquage de grande envergure de façon à obtenir des renseignements sur les déplacements du thon obèse, sa mortalité naturelle et les taux d'exploitation de l'espèce aux fins des futures analyses et évaluations des stocks.

Compte rendu des activités du groupe d'étude du thon jaune

Les captures de thon jaune réalisées dans le Pacifique central et occidental ont augmenté depuis les années 80, époque où les senneurs commencèrent à intensifier leurs activités dans la région. Depuis 1990, les prises oscillent entre 320 000 tonnes (1996) et 458 000 tonnes (1997). La majorité des prises (55%) sont réalisées par les senneurs.

En 1999, le désintérêt des marchés pour les poissons capturés à la senne a entraîné une diminution des efforts de pêche et des prises des senneurs. En outre, les captures réalisées en 1999 par les palangriers ont atteint le niveau le plus bas jamais connu en presque trente ans (52 580 tonnes). Les prises globales en 1999 ont chuté, passant de 440 000 tonnes en 1998 à environ 397 000 tonnes, bien loin du record de 458 000 tonnes établi en 1997.

Les taux de capture des flottilles de senneurs restent variables et aucune tendance nette ne se dégage des séries de données chronologiques disponibles. Cependant, depuis 1997 environ, certaines flottilles pourraient avoir améliorer leurs taux de prise grâce à leur utilisation accrue de DCP dérivants. Cette innovation est en voie de devenir la technique préférée de la plupart des flottilles.

Les taux de prise des palangriers se situent toujours à des niveaux extrêmement faibles. La tendance varie d'une flottille à l'autre, certaines enregistrant des taux stables alors que d'autres accusent une légère baisse depuis 1988. Il est à noter que ces tendances pourraient s'expliquer par les changements de techniques de pêche.

Les évaluations réalisées dès le début des années 90 à partir des données issues des marques récupérées ont révélé que les taux d'exploitation du thon jaune dans la région sont de faibles à modérés, les taux de prise enregistrés à l'époque étant légèrement inférieurs à ceux de ces dernières années. Les résultats actualisés de l'analyse du stock de thons jaunes au moyen de MULTIFAN-CL restent conformes à l'évaluation réalisée sur la base des données des marques mais indique, en outre, que la mortalité due aux activités de pêche pourrait avoir augmenté sensiblement depuis le milieu des années 90.

Toutefois, les estimations globales de la mortalité par âge due à la pêche demeurent largement inférieures aux estimations correspondantes de la mortalité naturelle par âge. L'analyse indique également une baisse potentielle du recrutement récent, entraînant à son tour une diminution de la biomasse globale du stock. De plus amples recherches seront effectuées à l'aide du modèle MULTIFAN-CL afin de déterminer l'importance de ces faits

sur la future productivité des stocks. Si l'on part de l'hypothèse que la productivité des stocks de thon jaune n'a pas connu de changement radical, il est raisonnable de supposer que les stocks de thon jaune sont capables de supporter le niveau de capture actuel.

Parmi les priorités de la recherche sur le thon jaune, on peut citer :

i) poursuivre l'amélioration de la qualité et de la couverture géographique des données de prises et d'effort et de l'échantillonnage visant à déterminer la composition des stocks par taille, particulièrement en ce qui concerne les flottilles nationales des Philippines et de l'Indonésie;

ii) poursuivre la mise au point et l'évaluation du modèle MULTIFAN-CL appliqué au thon jaune;

iii) poursuivre la collecte d'informations sur divers paramètres biologiques, notamment l'âge et la croissance, la mortalité naturelle par sexe, et la dynamique trophique/ de l'écosystème.

Tout comme pour la bonite, il est probable que l'on continuera à se fonder sur les données des marques récupérées pour déterminer la dynamique des stocks du thon jaune. Il convient donc d'envisager le lancement d'un nouveau projet de marquage de grande envergure dans le Pacifique central et occidental.

Compte rendu des activités du groupe de travail du germon du Sud

Le germon pêché dans le Pacifique Sud appartient à un seul et unique stock. Il est principalement capturé par des palangriers (89%), qui pêchent surtout des adultes. Le reste (11%) est capturé par des ligneurs. En 1999, les prises de germon, estimées à 37 080 tonnes, ont accusé une certaine baisse par rapport à celles de 1998, année record de la décennie (plus de 42 000 tonnes).

En 1999, les palangriers ont capturé 33 353 tonnes de poisson, les ligneurs 3 641 tonnes. Les prises à la palangre effectuées par plusieurs États et territoires du Pacifique Sud ont dépassé 2 000 tonnes et ont contribué substantiellement aux prises totales de germon. Les prises cumulées des Îles Fidji, de la Polynésie française et du Samoa ont connu une légère baisse par rapport à 1998 dans leurs trois zones de pêche respectives. Ces prises, supérieures à 11 000 tonnes, constituent 29 pour cent du total des captures de germon à la palangre dans le Pacifique Sud. Les captures réalisées au Samoa ont augmenté rapidement en passant de 560 tonnes en 1994 à plus de 4 000 tonnes en 1998, mais ont connu une certaine régression en 1999 (3 400 tonnes).

Les captures de germon par les palangriers opérant aux Samoa américaines ont également diminué au cours de la même période. Les ligneurs américains et canadiens présents dans la zone de convergence subtropicale ont également signalé une légère baisse de leurs captures au cours de la saison 1998/1999 par rapport à la saison 1997/1998. Les prises de germon par les ligneurs présents dans la ZEE de Nouvelle-Zélande ont diminué quasiment de moitié durant cette même période, chute qui a été davantage imputée à la faiblesse des prix qu'à un manque de disponibilité de la ressource.

Aucune étude n'a été faite précisément sur le germon depuis celle réalisée par le programme Pêche hauturière en 1991/1992. Cependant, des données relatives à la biologie du germon sont régulièrement recueillies dans le cadre des activités d'observation et d'échantillonnage au port menées dans la région. Certaines d'entre elles n'ont pas encore été compilées. Les données relatives aux fréquences de taille issues de l'échantillonnage au port sont cruciales pour l'établissement du modèle d'évaluation des stocks fondé sur les tailles et structuré par âge, MULTIFAN-CL. Ce modèle a été amplifié pour couvrir la période 1961-1988, incorporer les données issues des marques et les informations relatives aux activités des palangriers au Samoa.

Les résultats obtenus grâce à ce modèle sont fortement biaisés par la faible quantité de marques récupérées (135) et doivent donc être pris avec prudence. Ils suggèrent néanmoins un déclin de la biomasse entre 1961 et 1989/1990 (d'environ 50%), suivi d'une progression qui s'est poursuivie jusqu'en 1998. Ces résultats sont considérés très peu fiables, étant donné la faible quantité de données de marquage et le manque d'informations sur les taux de restitution des marques.

Un autre modèle de production des stocks a également été utilisé pour en évaluer la pérennité d'un point de vue théorique. Les résultats de cette évaluation ont aussi été considérés comme sujets à caution parce que plusieurs paramètres-clés étaient irréalistes et qu'il n'y avait aucun élément permettant de confirmer ces résultats, notamment pas de références à des espèces similaires. Une nouvelle tentative visant à intégrer à la modélisation de la biomasse des facteurs environnementaux (avec des intervalles temporels appropriés) a indiqué l'existence possible d'un lien entre le recrutement et le phénomène d'oscillation australe d'El Niño. Il conviendra d'approfondir cette méthode afin de confirmer cette hypothèse.

Un certain nombre de domaines nécessitant une étude plus approfondie avant la prochaine réunion

du Comité permanent ont également été mis en lumière, notamment l'intégration de données issues d'autres flottilles de pêche, le champ d'action des observateurs, les répercussions économiques des modifications de l'effort de pêche, l'utilisation des données des palangriers afin de déterminer si certaines flottilles ont changé de pratiques quant aux espèces qu'elles gardent, le rapport entre la profondeur d'immersion des palangres et la taille des germons capturés, l'extension du modèle MULTIFAN-CL, l'établissement de procédures de normalisation du concept de prises par unité d'effort, la nécessité d'un nouveau programme de marquage et l'emploi éventuel de points de référence dans l'évaluation de l'état des stocks.

Rien ne semble suggérer qu'un changement se soit produit dans l'état des stocks de germon dans le Pacifique Sud. Bien que la fiabilité des résultats obtenus du modèle soit très discutable, il semble que les taux d'exploitation soient modérés et que le niveau de capture actuel soit susceptible de durer.

Compte rendu des activités du groupe d'étude des poissons à rostre et des prises accessoires

Contrairement aux groupes axés sur une espèce spécifique, le groupe d'étude des poissons à rostre et prises accessoires a examiné des données relatives à diverses espèces et divers sujets. S'il s'est intéressé aux statistiques de prises et d'effort, à la biologie, à la dynamique des populations et aux évaluations des stocks des principales espèces de poissons à rostre, il a aussi considéré les effets de la pêche commerciale sur les espèces non visées telles que les tortues, les requins et les oiseaux de mer. Le groupe d'étude a également examiné les activités menées par la Commission interaméricaine du thon des tropiques (CIATT) et le Comité scientifique intérimaire d'étude du thon et des espèces voisines (ISC).

Le groupe a examiné les nouvelles données sur les prises des espèces de poissons à rostre dans le Pacifique central et occidental venues s'ajouter aux informations communiquées sur ces mêmes espèces au cours de la douzième réunion du Comité permanent. Il a été aidé en cela par les chiffres relatifs aux prises de ces espèces figurant dans les rapports nationaux sur les activités de pêche présentés par chaque pays au cours des réunions du Comité permanent.

En 1999, les prises totales de poissons à rostre par les navires de pêche commerciale ont été estimées à environ 32 600 tonnes (dont 16 700 tonnes d'espadon, 10 500 tonnes de marlin bleu, 4 200 tonnes de marlin rayé et 1 200 tonnes de marlin noir). La quasi totalité des captures a été effectuée par des palangriers. Les statistiques des prises de poissons à rostre capturés (et relâchés) dans le cadre d'activités de pêche sportive dans tout le Pacifique central et occidental ont également été compilées et examinées pour la première fois. On estime que les captures de ces espèces, principalement du marlin noir et du marlin bleu, du fait de la pêche sportive représentent entre 3 et 5 pour cent des prises commerciales. Une évaluation de l'état des stocks de marlin bleu dans le Pacifique indique que le niveau de capture actuel est inférieur au seuil de rendement équilibré.

Ces travaux n'en sont toutefois qu'à un stade préliminaire et de nombreuses lacunes demeurent dans les informations nécessaires à l'évaluation quantitative des stocks de toutes les espèces de poissons à rostre. Des incertitudes demeurent notamment sur l'âge et la croissance des individus, l'ampleur des échanges des populations d'une zone à une autre et la mortalité naturelle, et l'on connaît mal l'influence qu'exercent les techniques de ciblage des poissons et les changements survenus dans le milieu océanique sur les taux de capture. Cela explique que l'on ignore encore l'état des stocks de poissons à rostre dans le Pacifique central et occidental.

Un examen exhaustif des pêcheries d'espadon dans le Pacifique central et occidental a également été entrepris. Les prises ont augmenté de plus de 50 pour cent dans les années 90 dans cette région, ont rapidement progressé dans le sud-ouest du Pacifique au cours des dernières années (principalement du fait du développement de la pêcherie australienne) et pourraient croître aussi dans d'autres pays de la région.

Il a en outre été reconnu que ces espèces sont victimes d'une surpêche dans d'autres océans. De nouvelles recherches sur la structure du stock font état de trois stocks distincts dans le Pacifique (l'un au nord-ouest, l'autre au sud-ouest et le troisième au sud-est). Cette répartition appelle une gestion sous régionale des stocks.

Les évaluations quantitatives des stocks sont en cours et l'état actuel des stocks d'espadon dans le Pacifique central et occidental reste ignoré.

Néanmoins, un certain nombre de projets de recherche en cours visent à compléter les connaissances que l'on a de la biologie et de la dynamique des populations d'espadons. Il faudra également chercher à trouver et suivre des indicateurs permettant de déceler une éventuelle surexploitation des stocks, à l'aide d'informations recueillies de pêcheries d'espèces similaires dans d'autres océans.

Le groupe d'étude des poissons à rostre s'est également penché sur l'état des stocks de requins bleus dans le Pacifique Nord. Il apparaît que le stock se reconstitue après une forte régression au cours des années 80. Les recherches n'en sont cependant qu'à un stade préliminaire, du fait de l'insuffisance de données générales et d'informations sur la biologie de l'espèce.

Le groupe a également passé en revue les travaux menés sur les prises accessoires de tortues et d'oiseaux de mer par les palangriers opérant à proximité d'Hawaii. Il a

pris bonne note des poursuites en justice récemment engagées aux États-Unis d'Amérique contre des bateaux de pêche ayant capturé des tortues. Il s'est déclaré préoccupé par la stigmatisation de certaines pêcheries et leur éventuelle fermeture alors que la menace qu'elles constituent pour les tortues de mer est relativement faible au regard de celle que font peser sur les mêmes populations d'autres activités humaines, notamment celles à l'origine de la détérioration, voire de la destruction, des sites de ponte et des œufs.

Le groupe d'étude des poissons à rostre et des prises accessoires a souligné la complexité des interactions des pêches lorsqu'elles mettent en jeu des espèces de grands migrateurs, des espèces protégées et différentes activités influant sur l'environnement. Les espèces victimes de captures fortuites sont souvent réparties sur des superficies importantes.

En outre, parce qu'ils ont aussi besoin de la terre ferme pour survivre, les oiseaux de mer et les tortues sont souvent victimes d'activités autres que la pêche. Étant donné l'incidence sociale et économique potentiellement considérable de toute décision liée à la gestion des pêcheries, il importe de s'assurer que la décision en question remplit effectivement l'objectif visé, à savoir la durabilité de la ressource. Le groupe d'étude a signalé la nécessité de prendre en compte l'incidence de toutes les activités humaines lors de l'évaluation des effets de la pêche sur ces populations animales. Il est recommandé d'examiner toutes les informations scientifiques disponibles, notamment les paramètres relatifs aux populations de chaque espèce, l'ampleur de l'impact des activités de pêche et d'autre nature et les mesures prises pour réduire les prises accessoires.

Enfin, le groupe a passé en revue les travaux de recherche consacrés à ses deux sujets d'étude. Tout en prenant bonne note des travaux en cours, il a insisté sur l'urgence de recueillir les données nécessaires à l'évaluation des stocks, particulièrement celles que peuvent fournir les observateurs qui ne sont intervenus ces dernières années que sur moins de 1 pour cent de la quasi totalité des flottilles.

Pour y parvenir, il a préconisé d'étoffer en tout premier lieu les connaissances existantes sur les prises actuelles et plus anciennes réalisées par toutes les pêches, commerciale, artisanale ou sportive, et, plus particulièrement, sur les prises accessoires. La biologie des espèces (âge et croissance, reproduction et déplacements) demande aussi à être étudiée. Enfin, il a mis en lumière la nécessité de conduire en collaboration des projets internationaux de recherche sur nombre de ces domaines et a fortement encouragé ce type d'action.

LES NATIONS DU PACIFIQUE SIGNENT UNE CONVENTION SUR LES THONIDÉS

Le 4 septembre 2000, les nations du Pacifique qui pratiquent la pêche ont signé un accord portant création d'une commission internationale des pêches, chargée de veiller à la conservation à long terme et à l'exploitation durable des stocks de thonidés et autres poissons grands migrateurs dans le Pacifique occidental et central.

"L'adoption de cette convention a marqué le point culminant de cinq ans de longues négociations sur certaines questions très épineuses", a déclaré Satya Nandan, ambassadeur des Îles Fidji, président de la Conférence multilatérale de haut niveau (MHLC) sur les stocks de poissons grands migrateurs dans le Pacifique occidental et central. Elle reflète un juste équilibre des intérêts, en particulier entre les pays océaniens en développement, dans les zones nationales desquels se trouvent d'abondants stocks de thonidés, et les États pratiquant la pêche hauturière dans le Pacifique occidental et central."

La majorité des deux tiers des voix, requise pour l'adoption de la convention, a été obtenue, 19 nations sur 24 ayant voté en sa faveur. Le Japon et la Corée ont voté contre; la Chine, la France et les Tonga se sont abstenues. Les 24 nations ainsi que d'autres territoires et entités de pêche du Pacifique se sont réunis au Centre des congrès d'Honolulu (Hawaii), à partir du 30 août, dans le cadre de la septième et dernière session de la MHLC.

Le Japon a exprimé son objection à propos, entre autres, du processus de prise de décisions, de la limite nord de la zone, du programme d'observation et des modalités de règlement des litiges. La Corée a estimé que la convention laisse de côté de nombreux problèmes.

La Chine s'est élevée contre l'octroi du statut de membre à des entités de pêche. Ce statut était proposé pour Taiwan. Selon les Tonga, le processus de prise de décisions est inacceptable, trois pays seulement pouvant opposer leur véto à un consensus majoritaire.

La convention entrera en vigueur trente jours après le dépôt des instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion par trois États situés au nord du 20e parallèle de latitude Nord (c'est-à-dire les nations pratiquant la pêche hauturière) et sept États situés au sud du 20e parallèle de latitude Nord (c'est-à-dire les nations insulaires du Pacifique dans les eaux desquelles la majeure partie de la pêche se pratique).

Une conférence préparatoire se réunira cette année, de manière à ce que la commission puisse commencer ses travaux dès l'entrée en vigueur de la convention. Au cours de la dernière session de la MHLC, les délégations ont résolu les problèmes résumés ci-après :

Prise de décisions

En règle générale, les décisions de la commission seront prises par consensus. Faute de consensus, les décisions concernant des points de procédure seront prises à la majorité des membres présents et votants.

Les décisions concernant des questions de fond seront prises à la majorité des trois quarts des membres de l'Agence des pêches du Forum présents et votants, et à la majorité des trois quarts des pays non membres de l'Agence des pêches du Forum présents et votants, et à condition que le rejet d'une proposition ne soit pas fondé sur une ou deux voix seulement dans l'une ou l'autre des chambres.

Statut de Taiwan

Les entités de pêche, telles que Taiwan, dont les bateaux pêchent des stocks de poissons grands migrateurs dans la zone de la convention peuvent, par un instrument écrit, accepter d'être soumises au régime instauré par la convention. Dans ce cas, elles participent aux travaux de la commission, y compris à la prise de décisions sur des questions stipulées dans la convention.

Participation de territoires

Les Samoa américaines, la Polynésie française, Guam, la Nouvelle-Calédonie, les Îles Mariannes du Nord, Tokelau et Wallis et Futuna sont autorisées à être présentes et à prendre la parole lors des réunions de la commission et de ses organes subsidiaires. Les parties contractantes élaboreront un règlement intérieur particulier dans lequel elles définiront l'ampleur et la nature de la participation de ces territoires.

Limites de la zone

Les limites septentrionales et occidentales de la zone d'application de la convention ne sont pas fixées mais elles engloberont l'ensemble des stocks du Pacifique. Il n'est pas prévu d'inclure les eaux d'Asie du Sud-Est qui ne font pas partie de l'océan Pacifique, ni celles de la mer de Chine méridionale.

Les limites méridionales et orientales de la zone d'application de la convention sont déterminées comme suit : depuis la côte sud de l'Australie, plein sud le long du 141e méridien de longitude Est jusqu'à son intersection avec le 55e parallèle de latitude Sud; depuis ce point, plein Est le long du 55e parallèle de latitude Sud jusqu'à son

intersection avec le 150e méridien de longitude Est; depuis ce point, plein Sud vers le 150e méridien de longitude Est jusqu'à son intersection avec le 60e parallèle de latitude Sud; depuis ce point, plein Est le long du 60e parallèle de latitude Sud jusqu'à son intersection avec le 130e méridien de longitude Ouest; depuis ce point, plein Nord le long du 130e méridien de longitude Ouest jusqu'à son intersection avec le 4e parallèle de latitude Sud; depuis ce point, plein Ouest le long du 4e parallèle de latitude Sud jusqu'à son intersection avec le 150e méridien de longitude Ouest; depuis ce point, plein Nord le long du 150e méridien de longitude Ouest.

(Source : *Pacific Islands Fishery News*, automne 2000)

L'ÉCOLE DES MÉTIERS DE LA MER S'ÉQUIPE D'UN NOUVEAU SIMULATEUR DE NAVIGATION

Le simulateur de navigation de l'École des métiers de la mer à Nouméa est un simulateur professionnel à vocation pédagogique qui reproduit la passerelle virtuelle d'un navire et ses équipements : instruments de navigation, commandes de la barre et de l'engin propulsif, répétiteurs, etc.

Cet outil est idéalement adapté aux besoins de l'École, pour la formation initiale et la formation continue. Fonctionnant sur ordinateur de type PC, il permet de mettre très facilement en situation les marins, et futurs marins, au travers de différents scénaris et exercices de navigation : point par relèvements, navigation aux instruments en eaux libres ou encombrées, manoeuvres d'évitement, apprentissage des feux et signaux, chenalage, entrée dans un port, etc.

Un module "pêche" viendra compléter, dans quelques mois, le module "navigation". Il permettra aux apprentis pêcheurs de découvrir et d'expérimenter la mise en œuvre de différents engins de pêche dont la palangre à thon (longline). Ce module "palangre" est actuellement mis au point par Nicholas Chapman, de la société FAROS (contact.marine@faros.com), avec l'aide de Steve Beverly, chargé du développement de la pêche à la CPS.

Le simulateur est basé sur une architecture informatique PC standard sous environnement Windows 95/98. Sa maintenance est assurée par la société Espace Bureautique à Nouméa.

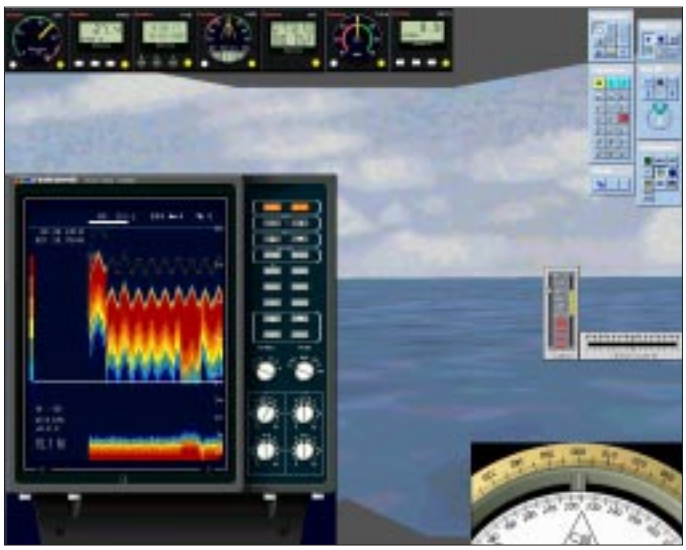

Steve Beverly

Les contrôles des instruments de navigation et du sondeur de profondeur sont accessibles sur l'écran de l'ordinateur

Steve Beverly

Approche du port dans de mauvaises conditions météo (on notera le radar, le GPS et le pilote automatique sur les écrans du bas)

Le simulateur, conforme aux critères STCW95, permet à l'établissement de formation d'être agréé en France par l'Inspection générale de l'enseignement maritime, ministère de l'Équipement, des transports et du tourisme pour intégrer les séances de simulateur dans son cursus de formation.

Le simulateur permet au stagiaire de vivre des situations donne au stagiaire une impression "d'immersion" dans la simulation grâce :

- Au visuel "3D" du poste de pilotage comportant une vue panoramique tridimensionnelle sur 180°.
- À un visualisation, en trois dimensions, des zones de navigation correspondant aux cartes du SHOM couvrant les régions Bretagne Nord et Normandie. Une modélisation des abords de Nouméa (correspondant à la carte SHOM 6687) est en cours de réalisation.
- Au visuel "instruments de navigation", où peuvent s'afficher :
  - Un radar bande X (Raytheon R41XX avec fonctions miniARPA);
  - Un radar ARPA bande X (Sindel);
  - Un sondeur couleur vidéo (Furuno FCV362);
  - Un récepteur GPS (Furuno GP50);
  - Un pilote automatique (Robertson AP45)
  - Un compas magnétique classe B (Cassens & Plath)
  - Une interface de commande des feux et signaux de jour
  - Une interface de commande des signaux sonores;
  - Une interface de commande de barre;
  - Une interface de commande moteur
- Au visuel "répétiteurs" dans lequel peuvent s'afficher:
  - loch (Dataline Robertson);
  - tachymètre (Dataline Robertson);
  - montre (Dataline Robertson);
  - répétiteur GPS (Dataline Robertson);
  - sondeur (Dataline Robertson);
  - taux de giration (Dataline Robertson)

Les fonctions du simulateur sont regroupées en trois ensembles :

1. La préparation d'un scénario,
2. La simulation pour l'élève, sous la supervision de l'enseignant,
3. L'analyse de la simulation.

Les élèves participent à la simulation "partagée" lancée par l'enseignant. Ce dernier supervise la simulation et, à tout moment, peut changer la route d'un navire automatique, les conditions météo sur zone ou geler / interrompre la simulation pour des explications complémentaires.

En fin de simulation, l'enseignant peut analyser et commenter les trajectoires de chaque élève.

L'École des métiers de la mer, qui collabore déjà avec la CPS dans le cadre des stages pratiques du cours Nelson Polytechnic, étudie la possibilité d'une mise à disposition de son simulateur pour des stages destinés aux pays et territoires de la région. Pour tous renseignements, les personnes intéressées peuvent contacter l'École à l'adresse suivante :

École des métiers de la mer
BP 36,
98845 Nouméa
Nouvelle-Calédonie

Fax: +687 274754
E-mail: emm@offratel.nc.

(Source : J.C. Dajoux-Bouron, enseigant à l'École des métiers de la mer, Nouméa)

Steve Beverly

Nicholas Chapman, de la société FAROS, est en train de développer un logiciel expert de pêche à la palangre

UN NÉGOCIANT AUGMENTE SON CHIFFRE D'AFFAIRES GRÂCE À INTERNET

La société *Honolulu Fish Co.* Explore de nouvelles eaux en sondant le commerce électronique, la vente directe aux consommateurs. Le porte-parole de la société, Charles Stableford, indique que le site Web de la société, http://www.honolulufish.com, inauguré en mai 2000, s'adresse aux restaurants clients de l'entreprise. Celle-ci a commencé, la semaine dernière, par proposer du *ahi* de qualité *sashimi*, conditionné en boîtes de 1,8 kg. Le poisson, pêché par les propres bateaux de l'entreprise, est livré à domicile, n'importe où aux États-Unis d'Amérique, au prix de 60 USD la boîte.

Cette initiative vise deux immenses marchés, celui des produits de la mer, qui réalise un chiffre d'affaires annuel de 50 milliards de dollars américains, et la vente au détail par Internet, qui, selon une étude, pourrait atteindre 30 milliards de dollars en l'an 2000. Pour Stableford, la vente en boîtes constitue une nouveauté, tant pour l'entreprise que pour le marché dans son ensemble. "Nous avons bien deux concurrents, implantés à Seattle, mais ce ne sont que des distributeurs, et ils ne déchargent pas leurs bateaux", déclare Stableford. "Je ne prends pas de risque en affirmant que nous sommes les premiers à Hawaii à vendre sur Internet du poisson débarqué de nos propres bateaux."

Le site <Simplyseafoods.com>, basé à Seattle, fait de la publicité pour du thon *ahi* vendu à 48 USD les 2,25 livres [*1 livre = 0.454 kg*]. Le poisson est acheté à Honolulu le mardi, puis acheminé par avion à Seattle où il est découpé et livré aux clients.

Le site <Freshseafood.com> propose aussi depuis Seattle des darnes de thon jaune provenant de Honolulu au prix de 84,50 USD les trois livres. Le poisson est livré le lendemain à n'importe quelle adresse des États-Unis d'Amérique.

Honolulu Fish Co. n'a pas encore commencé à faire de publicité pour les nouveaux conditionnements, mais le moment venu, elle fera d'abord campagne à Hawaii. "Nous ferons de la publicité dans les magazines des compagnies aériennes, et nous allons créer un "personnage", Mike le mahi, qui attirera l'attention des touristes, dans l'espoir que ceux-ci emporteront le goût du poisson dans leurs valises", annonce Stableford.

Le poisson est transporté dans des emballages isolants, des matériaux isothermes et du gel réfrigérant, dans un système d'emballage calorifuge mis au point par la société, il y a deux ans, pour conditionner les produits qu'elle vend aux restaurants du continent.

"Nous serons compétitifs tant sur le plan de la qualité que du prix", dit Stableford. L'entreprise espère aussi que ses clients commerciaux passeront des commandes sur le site, au lieu d'utiliser le téléphone ou la télécopie. Les restaurants obtiendront une ristourne de 5 pour cent pour toute commande passée sur Internet.

D'après une étude du groupe Garner, qui vient d'être publiée, le commerce nord-américain de détail sur Internet devrait dépasser les 29,3 milliards de dollars en 2000, soit une hausse de plus de 75 pour cent sur le chiffre 16,8 milliards réalisé en 1999. Selon cette étude, la vente au détail en ligne représente actuellement moins d'un pour cent des dépenses totales de consommation en Amérique du nord mais, en 2004, elle atteindra entre 5 et 7 pour cent du total des ventes au détail en Amérique du nord, la croissance la plus forte étant réalisée par les catégories des loisirs et des biens de consommation domestique.

(Source : Pacific Business News, 8 avril 2000; www.bizjournals.com/pacific).

LE MÉTIER LE PLUS DANGEREUX DU MONDE: LA PÊCHE

La pêche en mer est probablement le métier le plus dangereux du monde. D'après des données recueillies par les pays qui tiennent des comptes précis, le nombre d'accidents du travail mortels survenus dans le secteur de la pêche dépasse de loin la moyenne nationale.

Ainsi, aux États-Unis d'Amérique, le nombre de décès accidentels de pêcheurs dépasse de 25 à 30 fois la moyenne nationale des accidents mortels[1]; en Italie, de plus de 21 fois[2]; en Australie, ce taux est de 143 accidents pour 100 000 pêcheurs, contre un taux national de 8,1 pour 100 000.

Très peu de pays sont toutefois en mesure de fournir ces données. Bien que les membres de l'Organisation maritime internationale (OMI) aient jugé qu'il fallait recueillir et analyser chaque année des statistiques sur les victimes d'accidents, bateaux de pêche et pêcheurs[3], ils ont reconnu, en 1999, que cette demande n'avait reçu que très peu d'échos[4].

La FAO estime que, sur les 28,5 millions de pêcheurs pratiquant la

[1] Statistiques du *Bureau of Labor* des États-Unis d'Amérique
[2] Annuaire des statistiques du travail de l'Organisation internationale du travail
[3] Comité de la sécurité maritime (Organisation maritime internationale), circulaire 539/Add. 2 et Sous-comité de l'application des instruments par l'Etat du pavillon (FSI) 6/6/1
[4] OMI FSI 7/6/2

pêche et la pisciculture, 15 millions environ sont employés à bord de bateaux de pêche en mer, pontés ou non, et que 90 pour cent de ces pêcheurs travaillent à bord de bateaux de moins de 24 mètres.

Si l'on part de l'idée que les pays qui ont la volonté et la possibilité de recueillir et de communiquer des statistiques concernant le nombre d'accidents sont aussi ceux qui sont les plus soucieux du bien-être de leurs pêcheurs, on peut en déduire que les taux d'accidents mortels des pays qui ne les signalent pas sont probablement plus élevés que ceux des pays précités et que le nombre total d'accidents mortels est peut-être bien supérieur au chiffre de 24 000 décès par an dans le monde, estimé par l'OIT.

Ces pertes de vies humaines sont un drame pour les personnes à charge qui restent. Dans les pays en développement, leurs conséquences peuvent être catastrophiques : les veuves sont peu considérées, il n'y a pas de système de protection sociale pour venir en aide à la famille et, faute d'autres moyens de subsistance, la veuve et les orphelins peuvent plonger dans la misère.

La FAO s'inquiète particulièrement des rapports des services des pêches et des syndicats de pêcheurs qui font état de taux d'accidents mortels en hausse dans le secteur artisanal des pays en développement. Le plus souvent, cette augmentation des accidents mortels peut s'expliquer par un certain nombre de causes sous-jacentes qui ont modifié en profondeur la nature même des opérations de pêche : la surexploitation des ressources côtières, les progrès de la construction navale et des techniques de pêche, notamment la motorisation et les nouveaux types d'engins de pêche, l'absence de formation, d'expérience et de qualifications, les pressions commerciales et les nouveaux régimes de gestion des pêches.

Lorsque les ressources côtières sont surexploitées, les pêcheurs décident souvent de s'éloigner des rivages, parfois pendant longtemps, dans des embarcations souvent inappropriées parce que calquées sur des modèles ou inspirées de maquettes destinés à la pêche côtière et limités à des sorties d'une journée.

En outre, ces bateaux sont souvent construits par des artisans autodidactes, qui copient des embarcations traditionnelles et importées et qui, pour en réduire le coût et par manque d'expérience, finissent par construire des bateaux qui tiennent mal la mer.

Ces bateaux enfreignent souvent impunément les règlements nationaux (si tant est qu'ils existent).

Les générations précédentes n'ayant pas elles-mêmes pêché au large ne peuvent transmettre aux équipages actuels un savoir-faire traditionnel en matière de navigation, de prévision météorologique, de communication, de vie en mer (sorties de plusieurs jours au lieu d'une journée) ni les règles essentielles de sécurité en mer.

Ce problème est aggravé par le fait que la pêche est une source potentielle de revenus pour des travailleurs occasionnels, les chômeurs sans lopin de terre à cultiver ou habitant les villes; le secteur de la pêche offre souvent un emploi à ceux qui n'ont pas d'espoir de trouver une source de revenus ailleurs.

Les diverses directives internationales sans caractère contraignant n'ont pas beaucoup d'emprise sur les entreprises de pêche artisanales car leurs normes concernent des navires pontés de plus de 12 mètres. Le Protocole de Torremolinos, seul instrument international spécifiquement applicable aux navires de pêche (navires pontés de plus de 24 mètres), a peu de chances d'entrer en vigueur parce que ses dispositions sont estimées trop strictes ou trop laxistes par les pays dont la signature est requise pour sa mise en application.

Cela laisse à penser qu'il serait impossible d'élaborer, a fortiori de faire appliquer, un texte international similaire, applicable à la pêche artisanale, dans les pays développés ou en développement.

En l'absence de convention internationale, les pêcheurs doivent souvent s'appuyer sur la législation nationale pour assurer la sécurité de leur embarcation, surtout si le propriétaire du bateau ne fait pas partie de l'équipage. Si la plupart des pays ont bien des règlements concernant la conception, la construction et l'équipement des bateaux, ceux-ci, dans les pays en développement, sont parfois périmés, inappropriés et ne sont pas appliqués.

Dans les pays développés, l'application de règles qui ne cessent de devenir plus strictes n'aboutit pas toujours à une baisse importante des accidents mortels; il semble qu'à mesure que les navires deviennent plus sûrs, les exploitants repoussent encore plus loin la barre des risques qu'ils sont prêts à courir pour ramener de bonnes prises.

(Source : J. Turner, spécialiste des industries de la pêche, FAO [extrait de *Samoa Longline Newsletter*, n° 2, août 2000]).

LA CONFÉRENCE SUR LE COMMERCE DES POISSONS DE RÉCIF VIVANTS ET LA MISSION À HONG KONG

par Being M.Yeeting
Spécialiste des pêches
en mileu récifal
CPS, Nouméa
(Nouvelle-Calédonie)

J'ai séjourné à Hong Kong du 4 au 19 août 2000 afin d'assister à la deuxième Conférence Asie-Pacifique sur le commerce des poissons de récif organisée par la *International Marinelife Alliance* (IMA – Alliance internationale pour la vie sous-marine) et le *World Resource Institute* (WRI – Institut des ressources mondiales).

Cinquante participants, venus surtout de pays d'Asie et du Pacifique, ont assisté à cette Conférence. Ils représentaient des gouvernements, des organisations internationales, des ONG, des sociétés privées de service-conseil; il y avait aussi des professionnels du commerce de poissons de récif vivants, originaires principalement de Hong Kong. La région Pacifique a été représentée par Felix Nguyen, du Service des pêches de Vanuatu, Estephan Santiago, du ministère de l'Économie des États fédérés de Micronésie, et Karness Gusto, des Îles Marshall, qui travaille pour le compte de l'IMA à Majuro.

La Conférence a été une excellente occasion pour toutes les parties concernées par le commerce de poissons de récif vivants de se rencontrer, de faire état de leurs expériences et de leurs problèmes dans leurs domaines respectifs et de s'enrichir au contact des autres. Il a été tout particulièrement important pour les représentants des pays où se trouve le poisson de dialoguer avec des professionnels (ceux du marché de Hong Kong), d'avoir une bonne compréhension réciproque des préoccupations de chacun et de jeter les bases d'un réseau de communication. Plusieurs exposés ont été présentés. Ainsi, les représentants nationaux ont fait le point de la situation de leur pays, et ceux de l'IMA et de la CPS ont présenté les résultats des activités menées par leur organisation en Asie et dans le Pacifique, respectivement. J'ai été invité à faire trois exposés fondés sur des travaux que j'ai conduits dans le passé. Le premier était un bilan général du commerce de poissons de récif vivants dans le Pacifique, les deux autres, des études de cas concernant Kiribati et les Îles Salomon.

Il a été particulièrement intéressant d'écouter l'exposé du président de la *Hong Kong Chamber of Seafood Merchants* (HKCSM - Chambre des marchands de produits de la mer de Hong Kong), M. Patrick Chan, qui a parlé des problèmes de marketing, des tendances du marché et des facteurs qui influent sur ces tendances et les prix. De même, l'IMA et le Fonds mondial pour la nature, qui ont des bureaux à Hong Kong,

Being Yeeting

Les participants à la Conférence sur le commerce des poissons de récif vivants, organisée à l'hôtel Miramar (Hong Kong)

ont présenté quelques faits et chiffres très instructifs. Tous sont convenus de communiquer et de partager les informations sur le marché afin de les faire remonter en amont de la production.

Hong Kong est le principal marché pour les poissons de récif vivants provenant essentiellement des pays asiatiques voisins et des océans Pacifique et Indien. J'ai donc eu la grande chance de visiter les marchés et les viviers et de voir comment ils fonctionnaient. J'ai pu, en outre, rencontrer des représentants de la filière, des agents des services des pêches et des organisations non gouvernementales, qui suivent les échanges commerciaux afin de mieux appréhender la dynamique de ce secteur d'activité sous l'angle du marché.

Les cages à poissons

J'ai eu l'occasion de visiter une installation de grossissement des poissons, qui consiste en une succession de 400 cages, chacune pouvant accueillir 5 tonnes de poissons. Un propriétaire de cages peut en posséder jusqu'à dix et en confier l'entretien à trois ouvriers qui les nettoient, les approvisionnent en poissons, nourrissent les poissons et les capturent pour la vente. Ces employés vivent sur la plate-forme d'accès aux cages et se font généralement aider par trois ou quatre molosses pour dissuader d'éventuels voleurs.

La plupart des cages contenaient des loches à taches oranges (*Epinephelus coioides*) provenant essentiellement de fermes aquacoles, situées en Thaïlande et en Malaisie. Toutefois, cette espèce de poisson n'atteint pas des prix aussi élevés que les saumonées (*Plectropomus* sp.) mais compense cet inconvénient par un coût de manipulation et de transport faible. J'ai aussi été très frappé par le nombre de mesures de sécurité prises pour protéger les cages de poissons vivants, ce qui montre que le vol de poissons est monnaie courante.

Il y a à peu près quatre stations de cages à poissons dans les environs

Being Yeeting

Des enclos à poissons à Hong Kong

Being Yeeting

Being Yeeting

Ouvriers et chiens de garde vivent à demeure près des enclos à poissons à Hong Kong

Being Yeeting

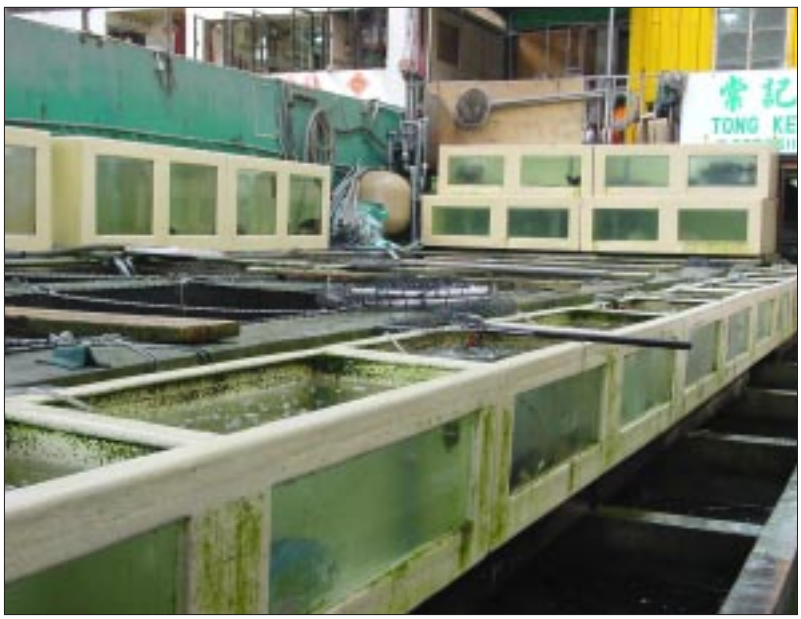

Being Yeeting

Being Yeeting

de Hong Kong. Les poissons sont achetés et prélevés directement des cages par les restaurants spécialisés en produits de la mer, situés à proximité, ou par des détaillants qui prennent les commandes de plus grands restaurants en ville. On considère généralement que tous les poissons de récif vivants sont destinés à approvisionner le haut de gamme du marché de la restauration.

Le marché en gros de poissons de Kwun Tong

Le marché en gros de poissons de Kwun Tong ne vend que des produits de la mer vivants. C'est là que l'on vient chercher les poissons pour les distribuer aux détaillants, aux restaurateurs et aux hôteliers. Patrick Chan, le président du HKCSM a son siège à Kwun Tong; tous les mareyeurs inscrits au registre du commerce communiquent très volontiers des informations.

Les poissons sont débarqués des navires à Kwun Tong; ils sont transférés dans des viviers puis transportés par camion vers les hôtels et restaurants dans les 24 heures qui suivent. Les camions, qui sont équipés de viviers en bois et de pompes à air fonctionnant sur batteries, entrent par une porte et traversent la criée pour charger le poisson.

Ils sortent ensuite par une autre porte pour partir faire leur livraison. J'ai vu jusqu'à 60 camions faire la queue au marché. L'un des ouvriers m'a dit qu'en moyenne 400 à 500 camions passaient chaque jour récupérer le poisson pour aller le distribuer dans les restaurants et hôtels.

Parmi les principales espèces de poissons, j'ai surtout vu des saumonées, des loches et des napoléons,

En haut : Les poissons sont transférés du navire dans des viviers à terre

Au milieu : Les viviers du marché où on garde les poissons avant de les distribuer

En bas : Les poissons trouveront-ils des acquéreurs ?

Being Yeeting

Des poissons prêts à être chargés sur les camions

Being Yeeting

Les camions transportant le poisson vivant attendent leur chargement

Being Yeeting

Gros plan sur un camion de transport de poissons, équipé d'un compresseur à air, de bacs à poissons et de viviers

ceux-ci étant essentiellement des juvéniles (d'une taille inférieure à 25 cm). J'ai également vu au marché des lutjanidés et des léthrinidés.

Les restaurants de produits de la mer de Llama

Llama est une petite île située à l'extérieur de la ville de Hong Kong. Pour s'y rendre, il faut prendre un ferry au départ de la gare maritime de Hong Kong. On y est en une vingtaine de minutes. L'île est bien connue pour ses restaurants de produits de la mer, et les gens empruntent donc le ferry le soir et le week-end uniquement pour s'y régaler de produits de la mer frais. On dit que les restaurants y sont beaucoup moins chers que ceux que l'on trouve dans le centre de Hong Kong ou à Kowloon.

Tous les restaurants de produits de la mer se touchent, le long du front de mer auquel on accède directement depuis le débarcadère des ferrys. Tous sont équipés de viviers à poissons et de viviers moins profonds pour les coquillages, les langoustes, les crevettes et les crabes. Toutes ces espèces continuent de vivre dans leur élément marin, grâce au système d'aération et de circulation de l'eau dont sont équipés les viviers.

Being Yeeting

Being Yeeting

Viviers à poissons dans un restaurant

Remarques générales

Cette mission a été très intéressante et très utile. La conférence a été pour moi l'occasion d'établir de nouveaux contacts avec des personnes avec lesquelles nous pouvons échanger des informations sur le commerce de poissons de récif vivants. Les brèves réunions que j'ai eues et les courtes visites des installations et des restaurants m'ont permis de me faire une idée réaliste de ce commerce, de son importance et de sa valeur marchande.

À l'évidence, les Chinois adorent les produits de la mer, en particulier les poissons de récif vivants. Je suis convaincu que ce type de commerce est promis à un bel avenir, indépendamment de l'endroit où se trouvent les sources et de la quantité de poissons disponibles.

Les napoléons – essentiellement des juvéniles – que nous avons vus dans les viviers des restaurants de Hong Kong nous ont apporté la preuve troublante des risques à venir. La région Pacifique risque donc d'être de plus en plus ciblée au fur et à mesure de l'augmentation de la demande et des prix. Il importe de mettre en place, de toute urgence, des plans et des politiques de gestion ainsi que de bons programmes de surveillance si nous voulons avoir une chance de préserver ce qui nous reste.

LE STAGE PRATIQUE DE PÊCHE CPS/NELSON POLYTECHNIC

par Steve Beverly
Chargé du développement de la pêche
CPS, Nouméa
(Nouvelle-Calédonie)

Les participants au cours CPS/Nelson Polytechnic de l'an 2000 destiné aux agents des services des pêches du Pacifique ont à nouveau suivi la dernière partie de leur programme de 23 semaines en Nouvelle-Calédonie (voir le bulletin d'information Ressources marines et formation n° 10).

Les stagiaires ont passé une semaine dans le grand Sud, au village de Goro, situé au sud-est de la Grande-Terre, et le reste des cinq semaines du module pratique à Nouméa. Ils ont mis en pratique plusieurs méthodes de pêche à bord de trois bateaux, le *Dar Mad*, de la marine marchande, le *Pop*, de l'École des métiers de la mer, et le *Danse avec les maquereaux*, un bateau de location.

Ce stage a été organisé par Terii Luciani, spécialiste de la formation halieutique à la section Formation, qui a également accompagné les stagiaires sur le *Pop* où il est intervenu en tant que maître de pêche-formateur. Brian Fosset, le moniteur de Nelson Polytechnic, épaulé par le propriétaire/exploitant du *Danse avec les maquereaux*, Jean-Jacques Fogliani, a lui aussi encadré les stagiaires. Quant au chargé du développement de la pêche, Steve Beverly, il est intervenu en qualité de formateur lors de toutes les sorties à bord du *Dar Mad*.

Plusieurs séances pratiques consacrées à la fabrication d'engins, au montage de DCP et à la manipulation et à la découpe de poissons se sont déroulées à terre et, plus spécialement, dans l'atelier de la marine marchande et à l'École des métiers de la mer.

Voici un bref compte rendu de certaines des activités.

Treize stagiaires originaires de dix États et territoires membres de la CPS ont suivi ce stage pratique, notamment MM. Sione Tu'iniua et Sauaki Talasinga, des Tonga, M. Teebwa Karotu et Mme Tirae Tabee, de Kiribati, M. Aisake Viala, des Îles Fidji, M. Richard Maik, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, M. Clement Lulumani, des Îles Salomon, M. Mike Quadina, de Nauru, M. Erbai Yukiwo, de Palau, M. Solomone Tufuga, du Samoa, MM. Anthony Flores et Inocencio Ilo, du Commonwealth des Îles Mariannes du Nord, ainsi que M. Marc Artero, de Guam. L'équipage du *Dar Mad* était composé du

Steve Beverly

Steve Beverly

Steve Beverly

***En haut : Le* Dar Mad**

Au milieu : *Le* Pop

***En bas : Le* Danse avec les Maquereaux**

capitaine, Lucky Fogliano, du capitaine en second, Silivelio Famoetau et du maître de pêche, Philippe Simone.

Le *Dar Mad* est un catamaran en aluminium de 11 mètres, propulsé par deux moteurs couplés; il est équipé d'une palangre à monofilaments et, notamment, d'un enrouleur Lindgren-Pitman et d'un éjecteur de ligne, de moulinets pour la pêche au fond, d'une palangre pour la pêche au fond, de cannes et de moulinets de traîne. La timonerie est équipée de l'électronique de bord qui comprend un radar, des radios VHF et BLU, un échosondeur, un GPS couplé à un traceur de route et un radiogoniomètre. Le *Dar Mad* peut accueillir jusqu'à six stagiaires à la fois pour des sorties de jour et de nuit.

Les stagiaires ont passé la première semaine du module pratique à Nouméa à monter des engins et à préparer les bateaux pour la première sortie, puis la deuxième semaine à Goro où ils ont été hébergés avec les formateurs dans un gîte. Le gîte dispose d'une petite jetée où le *Dar Mad* a pu accoster. Les autres bateaux ont été amarrés, chaque soir, sur le site d'une mine de nickel désaffectée située à proximité. Pendant la semaine de séjour à Goro, le temps n'a pas été très clément.

Les trois bateaux ont pratiqué la pêche au fond à l'intérieur du lagon. Environ 200 kg d'espèces de fond diverses ont été capturés, dont deux pouattes de belle taille. Les poissons ont été vidés et éviscérés, conformément aux prescriptions du marché et selon les instructions de Jean-Jacques, puis ils ont été vendus à la coopérative locale de Yaté, ADEVY.

Les stagiaires ont effectué une visite guidée des installations d'ADEVY,

Steve Beverly

Steve Beverly

Steve Beverly

En haut : ***Des poissons du lagon capturés près de Goro***

Au milieu : ***Jean-Jacques montre à Sauaki comment vider et éviscérer un pouatte***

En bas : ***Les stagiaires lors de leur visite de la coopérative ADEVY***

Steve Beverly

Teebwa remonte un vivaneau poulet

qui comprennent une salle de transformation du poisson, un congélateur, une chambre froide et un local destiné à la vente au détail du poisson, ainsi qu'une pièce où les produits agricoles sont triés et un magasin où on vend du matériel et des engins de pêche.

Lorsque le temps s'est éclairci, le *Dar Mad* s'est risqué à l'extérieur du récif, à l'est de la passe de la Havannah, près de Goro. Les stagiaires ont utilisé des moulinets de pêche au fond Alvey et des moulinets à main de type "samoan" pour pêcher des lutjanidés à la sardine en eau profonde. Dans la journée, ils ont capturé, en tout, 17 vivaneaux-poulets (*Pristipomoides* sp), 12 becs de cane et bossus (*Lethrinus* sp.) et 1 carangue amoureuse (*Seriola* sp.). À la fin de la semaine, le *Dar Mad* a mis le cap sur Nouméa pour se préparer à mouiller des DCP.

Au cours de la première semaine du module pratique, les stagiaires ont, sous la surveillance des formateurs, monté un DCP léger qu'ils ont mis à l'eau sur la côte ouest par une profondeur de 1 500 m. Le DCP et le corps mort ont été chargés à bord du bateau et le *Dar Mad* a pris la direction de la passe de Uitoé, située au nord-ouest de Nouméa. Après avoir atteint la passe, le *Dar Mad* a poursuivi sa route jusqu'à la passe de Saint-Vincent où le DCP a été mouillé.

Ce DCP, le dernier de la liste de ceux qui ont été mis en place dans le cadre du programme de la marine marchande, a été mouillé par 22° 01,36' S et 165° 50,52' E, à 1 480 mètres de fond. Sa position est quasiment la même que celui qui a été mis à l'eau à l'occasion du stage pratique de pêche de 1999. Il est à espérer qu'il sera encore en place pour la prochaine fournée de stagiaires, l'année prochaine.

Le lendemain, le *Dar Mad* s'est rendu à l'extérieur de la passe de Boulari, au sud-ouest immédiat de Nouméa - où un DCP avait été préalablement mouillé. Les stagiaires ont passé plusieurs heures à pêcher à la traîne et à la ligne à main autour du DCP sans grand résultat.

La journée du lendemain a été consacrée à la pêche au fond à la palangre. Quatre calées ont été réalisées à proximité de la passe de Dumbéa à des profondeurs variant entre 300 et 400 mètres. Environ 80 hameçons amorcés avec des sardines coupées ont été mouillés à chaque calée. Chaque fois, la palangre est restée dans l'eau pendant une heure au moins. En tout, les stagiaires ont capturé sept vivaneaux-chiens rouges (*Etelis carbunculus*), dix vivaneaux-la-flamme

Steve Beverly

Sauaki, Richard et Clement chargent les bouées du DCP

Steve Beverly

Aisake et Velio chargent le corps mort du DCP

(*E. coruscans*) et douze saumonettes (*Squalus* sp.).

Toutefois, les activités de pêche ont connu leur temps fort le dernier jour lorsqu'une palangre pour la pêche thonière a été mise à l'eau. Deux cents hameçons (soit dix paniers de vingt hameçons) amorcés à l'aide de sardines entières ont été mouillés à l'ouest de la passe de Dumbéa. La palangre a été mise à l'eau à 6 heures du matin et relevée peu après midi. À la surprise générale, ni thon, ni marlin, ni requin mais huit saumons des dieux (*Lampris guttatus*), d'un poids total estimé à 300 kg, s'étaient pris à l'hameçon.

Le jour suivant, Velio a montré aux stagiaires comment fileter correctement un saumon des dieux et chacun s'est essayé à la découpe du poisson. Celui-ci a été consommé lors du barbecue annuel organisé à l'occasion de la réunion du Comité permanent sur les thonidés et marlins, au siège de la CPS.

Une fois les essais de pêche terminés, une séance de travaux pratiques a été organisée au laboratoire de l'École des métiers de la mer où les stagiaires se sont initiés au traitement à bord du thon de qualité sashimi et à la découpe du thon en sashimi. Des germons rejetés par la flottille locale de palangriers ont été utilisés pour les exercices de manipulation du poisson tandis que des thons obèses frais ont été utilisés pour l'exercice de découpe en sashimi. Les stagiaires ont pu mettre en pratique leurs nouveaux talents en découpant en sashimi deux thons obèses de 18 kg pour la réception organisée le vendredi soir sur la terrasse de la CPS.

Steve Beverly

Mise à l'eau de la palangre de fond

Steve Beverly

Solomone découpe d'une main experte un saumon des dieux

© Copyright Secrétariat général de la Communauté du Pacifique 2001

Tous droits réservés de reproduction ou de traduction à des fins commerciales/lucratives, sous quelque forme que ce soit. Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique autorise la reproduction ou la traduction partielle de ce document à des fins scientifiques ou éducatives ou pour les besoins de la recherche, à condition qu'il soit fait mention de la CPS et de la source. L'autorisation de la reproduction et/ou de la traduction intégrale ou partielle de ce document, sous quelque forme que ce soit, à des fins commerciales/lucratives ou à titre gratuit, doit être sollicitée au préalable par écrit. Il est interdit de modifier ou de publier séparément des graphismes originaux de la CPS sans autorisation préalable.

Texte original : anglais

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, division Ressources marines, Section Information, B.P. D5, 98848 Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie, Téléphone : +687 262000 – Télécopieur : +687 263818, Mél : cfpinfo@spc.int;
Web: http://www.spc.int/coastfish/index.html